

# Rapport Annuel 2019

[mining.ca/fr](http://mining.ca/fr)



The Mining Association  
of Canada  
L'association minière  
du Canada

## ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA (AMC)

L'Association minière du Canada (AMC) est l'organisme national représentant l'industrie minière du Canada. Ses membres, qui sont responsables de la majeure partie de la production canadienne de métaux de base et précieux, d'uranium, de diamants, de charbon métallurgique et de pétrole extrait des sables bitumineux, sont présents dans les secteurs de l'exploration minérale, de l'exploitation minière, de la fonte, de l'affinage et de la fabrication de produits semi-finis.

Représentant les membres de l'industrie minière qui s'engagent envers la durabilité, l'initiative *Vers le développement minier durable*<sup>MD</sup> (VDMD<sup>MD</sup>) de l'AMC est une norme primée et de classe mondiale qui encourage l'amélioration continue du rendement en matière de pratiques minières environnementales et sociales.

L'AMC défend les intérêts de l'industrie sur la scène nationale et internationale, élabore des politiques sur les minéraux avec les gouvernements, informe le public et favorise la collaboration pour résoudre des problèmes communs et stimuler les progrès. L'AMC collabore étroitement avec les associations minières provinciales et territoriales et avec les autres secteurs, ainsi qu'avec les groupes communautaires et environnementaux à l'échelle du Canada.

## MESSAGE DU PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Gordon Stothart, président du conseil d'administration, et Pierre Gratton, président et chef de la direction



Gordon Stothart, président du conseil d'administration

En 2019, de nombreux enjeux ont nécessité une attention stratégique de la part de l'Association minière du Canada (AMC) et de ses membres afin de veiller à ce que la priorité soit accordée au soutien du secteur canadien des minéraux et des métaux. L'industrie minière demeure l'un des seuls secteurs de l'économie canadienne où nous pouvons nous vanter d'être un chef de file mondial. Partout dans le monde, les pays sont à la recherche d'investissements canadiens en raison de la façon dont nous menons nos activités, travaillons avec les collectivités et élevons les normes. Nous sommes l'un des territoires les plus sécuritaires au monde en ce qui a trait à l'exploitation minière, et l'engagement du secteur minier canadien envers des pratiques environnementales et sociales responsables est largement reconnu à l'échelle internationale.

Le secteur minier du Canada s'est longtemps illustré au premier plan à l'échelle mondiale quant à la production minérale, au financement minier, aux services et produits miniers, au développement durable et à la sécurité. Cependant, le pays semble perdre du terrain, ce qui pourrait miner la capacité du Canada à saisir des occasions de croissance. L'industrie minière canadienne doit faire preuve d'audace si elle veut attirer davantage d'investissements et améliorer l'avantage concurrentiel du secteur des minéraux. Il est impératif de soutenir l'industrie minière canadienne non seulement parce qu'elle est l'une des plus importantes du pays, mais aussi pour assurer sa compétitivité continue.

Pour renforcer le leadership national et international de l'industrie, cette dernière doit évoluer dans un environnement où politiques et réglementations sont prévisibles et cohérentes. Étant donné que plusieurs lois et règlements connexes ont été parachevés l'an dernier et que bon nombre d'entre eux ont des répercussions sur la délivrance des permis fédéraux pour les projets portant sur les ressources naturelles et la tarification du carbone fédérale, il reste à voir le regard que portera la communauté financière élargie sur le Canada comme partenaire commercial.

Dès le début de 2019, une grande importance a été accordée aux activités de défense des intérêts liées à la *Loi sur l'évaluation d'impact*, à la *Loi sur les pêches* modifiée et à la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*. Tout au long de l'année, l'AMC a été l'un des principaux organismes de lobbying, en grande partie en raison des réunions visant à s'assurer que les préoccupations de tous ses membres étaient entendues par les politiciens de tous les partis. En fin de compte, si elle est bien mise en œuvre, nous sommes convaincus que la nouvelle législation peut améliorer l'efficacité du processus pour les promoteurs miniers.

L'année 2019 a également marqué l'annonce officielle du Plan canadien pour les minéraux et les métaux (PCMM), une initiative conjointe des gouvernements fédéral, territoriaux et provinciaux que à laquelle l'AMC et ses membres ont contribué. Lors du congrès 2019 de l'ACPE, l'AMC a joué un rôle de premier plan dans l'appui à l'annonce du gouvernement concernant le PCMM en commanditant la toute

première réception de la fête du Canada, qui comprenait des allocutions de ministres fédéraux et de Pierre Gratton, président et chef de la direction de l'AMC. Si les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada prennent des mesures pour mettre ce plan en œuvre, il y aura une amélioration notable du contexte concurrentiel pour les nouveaux investissements dans l'exploration minérale et le développement minier. Les plans d'action pour le PCMM sont à venir et constitueront certainement un point de mire pour 2020.



Pierre Gratton, président et chef de la direction

Le budget fédéral de 2019 comprenait plusieurs engagements qui ont été bien accueillis par le secteur minier, notamment l'investissement de 700 millions de dollars au cours des dix prochaines années dans une initiative ciblée visant à favoriser la croissance des collectivités de l'Arctique, un enjeu qui est depuis longtemps une priorité pour l'AMC et ses membres, qui s'intéressent particulièrement au manque d'infrastructures dans le Nord canadien. Des annonces concernant la formation axée sur les compétences ont également été incluses dans le budget, la nouvelle Allocation canadienne pour la formation étant un pas dans la bonne direction pour régler les problèmes de main d'œuvre au sein de l'industrie minière.

L'élection d'un gouvernement libéral minoritaire le 21 octobre a donné lieu à la création d'un nouveau Cabinet ainsi qu'à de nouvelles politiques et questions liées à l'exploitation minière qui devront être abordées par le 43<sup>e</sup> Parlement. La plateforme libérale comprenait notamment des engagements en matière d'électrification du secteur des ressources et de véhicules à zéro émission, de réconciliation avec les Autochtones et d'investissements dans les infrastructures, particulièrement dans le Nord canadien, où le secteur minier offre d'immenses possibilités. Les plateformes des autres partis comprenaient des engagements liés aux infrastructures, à l'innovation, aux investissements dans le Nord et à la durabilité, et présentaient des possibilités de collaboration. L'AMC est bien placée pour discuter avec les députés et les ministres nouvellement élus et réélus puisqu'elle a déjà rencontré près de 80 responsables des politiques de multiples ministères fédéraux à la fin novembre pendant la *Journée minière sur la colline*.

L'année n'a pas été sans défis, la grève du réseau ferroviaire du CN en novembre perturbant considérablement le secteur minier et de nombreux autres secteurs qui dépendent du transport ferroviaire. L'AMC a figuré dans de nombreux reportages au cours de la grève d'une semaine qui a entraîné des perturbations coûteuses pour les sociétés minières canadiennes. Plus que tout, la grève a montré qu'il reste du travail à faire pour s'assurer que les produits puissent être mis en marché alors que les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, comme celles causées par cette grève, portent atteinte à la réputation du Canada en tant que partenaire commercial fiable et doivent être évitées à tout prix.

L'innovation demeure un mot à la mode dans l'industrie minière, et l'année 2019 a marqué l'ouverture de la première mine souterraine fonctionnant entièrement à l'électricité au Canada dans le cadre du projet Borden de Newmont. Les nombreuses initiatives des sociétés minières canadiennes axées sur les technologies à faibles émissions de carbone en cours, notamment l'utilisation de centrales solaires et

éoliennes, démontrent que l'industrie est déterminée à innover et qu'elle a un rôle de plus en plus important à jouer pour veiller à ce que les substances extraites des mines nécessaires à un avenir plus vert proviennent de sources durables.

Au-delà de la défense des intérêts, en 2019, le travail de l'AMC en matière de durabilité a continué de progresser et de recevoir des marques de reconnaissance. Notre initiative *Vers le développement minier durable (VDMD)*, conçue au Canada, a continué son expansion à l'échelle internationale. En plus du Canada, six nouveaux pays sur six continents, dont la Finlande, l'Argentine, le Botswana, les Philippines, l'Espagne et, depuis septembre cette année, le Brésil, procèdent maintenant à la mise en œuvre de cette norme primée de développement minier durable. L'intérêt d'associations minières du monde entier se maintient en raison de la solide réputation de l'initiative *VDMD*.

L'initiative *VDMD* continue également d'évoluer et, cette année, nous avons ajouté le nouveau *protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités*, révisé au cours des deux dernières années avec la participation de nombreux intervenants, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts et les membres de l'AMC. L'industrie minière est, proportionnellement, le plus important employeur d'Autochtones du secteur privé au Canada, ainsi qu'un partenaire de confiance des entreprises autochtones. Avec plus de 455 ententes en vigueur entre les sociétés minières et les communautés autochtones, ce nouveau protocole continuera de s'appuyer sur le travail collaboratif positif en cours dans l'industrie minière canadienne.

À la suite des événements tragiques survenus à Brumadinho, où la défaillance d'un parc à résidus miniers en janvier a entraîné le décès de près de 300 personnes, les mesures mondiales de gestion des résidus sont plus que jamais un élément central et l'AMC est heureuse de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de nouvelles lignes directrices sur les résidus miniers, une initiative de l'ICMM. Grâce aux guides de gestion des résidus récemment mis à jour, y compris la version révisée du *protocole de gestion des résidus de l'initiative VDMD* de 2018, l'AMC dispose d'outils et l'expertise nécessaires pour offrir des conseils sur la gestion efficace et responsable des résidus miniers dans tous les établissements du monde.

Les réalisations de l'AMC en 2019 sont attribuables aux efforts collectifs de bon nombre de personnes, notamment les membres du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'équipe de direction de l'initiative *VDMD*, ainsi que les experts de l'industrie, qui offrent leur temps et leur expertise aux groupes de travail et aux comités de l'AMC. De plus, l'Association est fière de compter sur un personnel des plus compétents, composé de gens reconnus pour leur expertise et leur professionnalisme par le gouvernement et d'autres associations. Grâce à leurs compétences et à leur expérience, ils produisent des résultats concrets dont profite l'ensemble de l'industrie. Leur travail est fort apprécié par le conseil d'administration et les membres de l'AMC.

Pour obtenir de plus amples détails sur les sujets abordés dans le présent message et les autres aspects du travail de l'AMC, nous vous invitons à lire le rapport annuel en entier.

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE VDMD

Peter Read, vice-président, Syncrude Canada Ltd

*L'équipe de direction de l'initiative VDMD étudie les possibilités d'amélioration du rendement et de la réputation de l'industrie minière auprès des communautés d'intérêts clés.*



### Faits saillants

- Amélioration continue du rendement en matière de protocoles VDMD pour l'ensemble des membres, avec six établissements qui ont remporté le Prix du leadership VDMD.
- Révision complète du protocole VDMD de relations avec les Autochtones et les collectivités, adopté par le conseil d'administration de l'AMC en novembre 2019.
- Reconnaissance accrue de l'initiative VDMD par les investisseurs et d'autres organismes de normalisation et d'approvisionnement responsable, y compris Tradewinds, Sustainalytics et ResponsibleSteel.
- Adoption de l'initiative VDMD par le Brésil, qui est ainsi devenu le septième pays à l'appliquer après le Canada, la Finlande, le Botswana, l'Espagne, l'Argentine et les Philippines.

### Amélioration du rendement

Le rapport d'étape VDMD 2019 révèle une amélioration constante du rendement de l'entreprise. En 2018, sept établissements ayant déjà rapporté une cote de niveau A ont été rétrogradés aux niveaux B et C lors de la vérification externe pour deux indicateurs du protocole de gestion des résidus miniers : l'obligation de rendre compte et l'examen annuel. Les résultats de 2019 montrent que des mesures correctives ont été prises. Ainsi, le rendement global des établissements a atteint au moins 90 % du niveau A pour tous les indicateurs du protocole de gestion des résidus miniers. Une autre amélioration notable a été l'augmentation de 10 % des établissements ayant atteint au moins le niveau A au chapitre de l'engagement, de l'obligation de rendre compte et de la communication dans le cadre du protocole de gestion de la conservation de la biodiversité. La proportion d'établissements est passée de 75 % en 2017 à 85 % en 2018.

Malgré des améliorations constantes, il existe encore des occasions d'optimiser le rendement. Par exemple, le pourcentage d'établissements qui atteignent au moins le niveau A pour les systèmes de gestion de l'énergie et des émissions de GES et ceux de rapport sur l'utilisation de l'énergie et les émissions de GES a légèrement diminué, car les établissements qui ont récemment adopté l'initiative VDMD procèdent encore à l'harmonisation de leurs systèmes avec les exigences du protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES. Ces exemples illustrent la pertinence d'appliquer l'initiative VDMD aux établissements des membres comme élément clé de l'évaluation et de l'amélioration du rendement à mesure que les normes évoluent.

### Reconnaissance du rendement exceptionnel

#### Prix du leadership VDMD

Cette année, six établissements ont reçu le Prix du leadership VDMD :

- Hudbay Minerals Inc. – Établissement de Manitoba
- New Gold – Mine New Afton

- Ressources Teck Limitée – Établissement Elkview
- Ressources Teck Limitée – Établissement Highland Valley Copper
- Vale – Mine de Voisey’s Bay (Terre-Neuve-et-Labrador)
- Vale – Établissement de Sudbury (Ontario)

#### *Prix d’excellence VDMD*

Les prix d’excellence *VDMD* sont remis à des initiatives et projets novateurs qui font la promotion du développement durable dans le secteur minier. Chaque année, les sociétés, établissements et personnes qui ont relevé la barre pour l’industrie grâce à des programmes environnementaux et sociaux voient leurs efforts soulignés lors du gala annuel de remise des prix tenu par l’Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole. En 2019, l’AMC a remis le prix *VDMD* en engagement communautaire au programme Tamatumani de la Mine Raglan de Glencore, qui vise à attirer et à maintenir en poste des employés inuits de la région. Quant au prix *VDMD* en excellence environnementale, il a été décerné au projet Essakane au Burkina Faso d’IAMGOLD pour un système d’énergie solaire renouvelable novateur. Vous trouverez de plus amples renseignements au sujet de ces projets primés sur le site Web de l’AMC.

#### **Améliorations et progrès de l’initiative *VDMD***

##### *Relations avec les Autochtones et les collectivités*

En décembre 2019, l’AMC a adopté un nouveau protocole *VDMD* de relations avec les Autochtones et les collectivités. Le premier rapport du nouveau protocole sera rendu public en 2022, avec les données de rendement de 2021. Le protocole révisé augmente les attentes de rendement des établissements en resserrant les critères des indicateurs. Il introduit aussi de nouveaux indicateurs sur l’échange et le dialogue efficace avec les communautés autochtones et la gestion des répercussions et des avantages pour les communautés. Les pratiques améliorées en vertu du nouveau protocole comprennent entre autres les suivantes :

- Répondre à l’appel à l’action 92 iii de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, qui demande aux entreprises canadiennes d’offrir une formation axée sur les compétences et du perfectionnement tant aux employés qu’aux cadres supérieurs dans des domaines comme l’histoire des autochtones et l’aptitude interculturelle.
- Chercher à obtenir le consentement préalable, libre et éclairé des Autochtones directement touchés par de nouveaux projets ou des agrandissements susceptibles d’avoir des répercussions sur leurs droits, y compris promouvoir les mécanismes décisionnels collaboratifs avec les communautés autochtones touchées.
- Mettre en œuvre des processus d’échange de premier plan conçus pour favoriser l’établissement de relations respectueuses.
- S’engager à collaborer davantage avec les communautés d’intérêts, y compris pour la gestion des répercussions et des avantages, les processus d’échange et d’autres domaines.

#### **Travail du Groupe consultatif des communautés d’intérêts**

En 2019, le Groupe consultatif des communautés d’intérêts (GCC) a :

- participé activement à la révision du protocole *VDMD* de relations avec les Autochtones et les collectivités;
- effectué l’examen après vérification de Vale et de New Gold;
- confirmé la nomination de deux nouveaux membres, soit Richard Paquin d’Unifor et Dennis Howlett de Canadiens pour une fiscalité équitable;

- soutenu la révision provisoire mineure du protocole *VDMD* de gestion de la conservation de la biodiversité;
- approfondi ses connaissances sur la durabilité dans le secteur de l'exploration, ainsi que les initiatives d'approvisionnement responsable.

Pour en savoir plus sur les activités du GCCI, consultez son [communiqué annuel à l'AMC](#).

### **Adoption et intégration de l'initiative *VDMD* à l'échelle mondiale**

L'AMC contribue toujours au renforcement des capacités de l'industrie minière mondiale en partageant son savoir-faire en matière de pratiques d'exploitation minière durable. L'AMC et ses membres communiquent l'initiative *VDMD* aux associations minières d'autres pays qui cherchent des outils pour améliorer le rendement socio-environnemental de leurs sociétés respectives. En septembre, l'initiative *VDMD* a été officiellement adoptée par l'association minière nationale du Brésil, l'Instituto Brasileiro de Mineração. À la fin de 2019, elle était ainsi présente au Canada, en Finlande, en Argentine, au Botswana, aux Philippines, en Espagne et au Brésil. L'intérêt envers l'initiative ne cesse de croître à l'échelle internationale. À l'heure actuelle, l'AMC est en pourparlers avec des gouvernements et des associations de partout dans le monde.

### **Rôle croissant de l'initiative *VDMD* dans les chaînes d'approvisionnement responsable**

#### *Sustainalytics*

Sustainalytics a lancé un indicateur des risques liés aux résidus miniers visant à fournir des données aux investisseurs pour les aider à prendre des décisions éclairées. Seules les sociétés qui participent à l'initiative *VDMD* ou à l'Initiative for Responsible Mining Assurance (IRMA) pourront obtenir les notes les plus élevées pour ce nouvel indicateur. Sustainalytics prévoit intégrer les données de l'initiative *VDMD* à d'autres indicateurs au cours de la prochaine année.

#### *Tradewinds*

L'initiative *VDMD* a été incluse comme indicateur d'approvisionnement responsable dans un nouveau projet de chaîne de blocs pour l'or appelé Tradewinds ORIGINS. Cette solution est le fruit d'un partenariat entre Agnico Eagle, IAMGOLD, Newmont, la Monnaie royale canadienne, la Banque de Montréal et d'autres entreprises.

#### *ResponsibleSteel*

En décembre 2019, les membres de ResponsibleSteel ont approuvé la norme du même nom. Bien que cette norme soit immédiatement applicable à la certification des aciéries, environ six mois supplémentaires seront nécessaires pour que les derniers détails soient réglés en ce qui concerne les matières premières qui alimentent la chaîne d'approvisionnement. Entre-temps, ResponsibleSteel collaborera avec les équipes de l'initiative *VDMD* et de l'IRMA afin d'élaborer des critères transparents sur la façon dont les normes minières seront reconnues.

#### *Protocole d'audit intégré*

En partenariat avec le Responsible Jewelry Council (RJC), l'AMC a mis au point un nouvel outil pour harmoniser les audits et les rapports aux normes. Le protocole d'audit intégré combine ainsi les exigences de l'initiative *VDMD* et celles du RJC en un seul ensemble de critères, en plus d'automatiser la production de rapports pour les deux normes. En novembre 2019, un membre de l'AMC qui exploite également une mine certifiée RJC a commencé l'essai de ce nouvel outil. Par ailleurs, l'AMC a élaboré un outil provisoire qui intègre les nouvelles attentes de rendement du Conseil international des mines et métaux et les principes de l'exploitation minière responsable de l'or du World Gold Council.

## COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Président : Mark Freberg, directeur, Permis et fermeture de mines, Ressources Teck Limitée

*Le Comité de l'environnement examine les lois et les questions environnementales d'ordre général qui touchent l'industrie.*

En 2019, le Comité de l'environnement et le Comité scientifique de l'AMC se sont rencontrés en février, en mai et en octobre. Les réunions ont été enrichies de webinaires informatifs et de travaux de groupes de travail. Le groupe de travail sur l'examen des lois de l'AMC a concentré ses efforts sur les modifications proposées au Projet de loi C-68, qui modifie la *Loi sur les pêches*, et le Projet de loi C-69, qui édicte la *Loi sur l'évaluation d'impact*, remplaçant la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, et modifie la *Loi sur la protection de la navigation*, créant la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*. Le groupe de travail sur la biodiversité de l'AMC a participé activement aux développements liés à la *Loi sur les espèces en péril*, à la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et aux zones protégées.

Le Comité de l'environnement a poursuivi ses travaux sur la pollution de l'air, les changements climatiques, le Plan de gestion des produits chimiques, les Recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement, l'Inventaire national des rejets de polluants, le *Règlement sur les urgences environnementales de 2019* et la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, ainsi que son examen de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Il a travaillé avec des représentants d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), du Service canadien de la faune, de Pêches et Océans Canada, de l'Agence d'évaluation d'impact, de Transports Canada et de Ressources naturelles Canada.

### Examens des principales lois sur l'environnement

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a entrepris son examen du Projet de loi C-69 en février. L'AMC a déposé un mémoire, s'est présentée devant le comité sénatorial le 26 février et a continué de discuter avec les sénateurs des répercussions des amendements envisagés sur le secteur minier. Le Sénat a terminé son examen du projet de loi en mai, y intégrant quelque 200 amendements. La Chambre des communes a accepté ou modifié bon nombre des amendements proposés par le Sénat et le projet de loi a reçu la sanction royale le 21 juin.

La version définitive de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI) intègre la plupart des modifications demandées par l'AMC, et les amendements les plus indésirables ont été mis de côté. Toutefois, le projet de loi n'a pas éliminé les commissions d'examen obligatoires pour les projets d'uranium ni imposé une prise d'effet ultérieure. Les dispositions relatives à l'étape préparatoire sont demeurées essentiellement intactes. Cette étape est importante au bon fonctionnement de la LEI. Sa mise en œuvre adéquate améliorerait la coordination avec les évaluations provinciales et au sein du gouvernement fédéral, favoriserait la participation des Autochtones et du public aux évaluations et adapterait les évaluations à chaque projet. La LEI est entrée en vigueur le 28 août.

En plus de travailler au contenu de la LEI, l'AMC a soumis des commentaires et collaboré avec l'Agence et le gouvernement sur deux documents de travail publiés le 1<sup>er</sup> mai, sur la liste de projets et sur la gestion de l'information et du temps. Les deux documents ont été publiés dans la *Gazette du Canada, Partie II*, le 21 août, et sont conformes aux commentaires de l'AMC. Les seuils pour les projets miniers

ont été augmentés et l'écart entre les seuils par type de produit de base a été réduit. Les changements sont particulièrement importants pour les mines d'uranium (de 0 à 2 500 tonnes par jour de minerai) et d'or (de 600 à 5 000 tonnes par jour de minerai).

Le Projet de loi C-69 a modifié la *Loi sur la protection de la navigation*, créant la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* (LENC), qui est également entrée en vigueur le 28 août. Au début de 2019, l'AMC a relevé des problèmes avec le libellé original de la LENC, qui auraient créé un lourd fardeau administratif pour de nombreux secteurs de l'industrie ainsi que les sociétés ferroviaires, les municipalités et les agriculteurs. Elle a donc collaboré avec Transports Canada et plaidé auprès du Sénat et de la Chambre des communes pour trouver des solutions tout en respectant l'esprit du Projet de loi C-69. Le projet de loi a été amendé, de sorte que la version définitive de la LENC n'exige plus l'approbation de travaux qui ne nuisent pas à la navigation et comprend maintenant des dispositions fonctionnelles en cas d'urgence. Le fardeau administratif pourrait être réduit davantage grâce aux améliorations à l'Arrêté sur les ouvrages mineurs prévues en 2020.

Le Projet de loi C-68, modifiant la *Loi sur les pêches*, a été examiné par le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans. L'AMC a comparu devant le comité sénatorial le 30 avril. Le Sénat a apporté, et la Chambre des communes a accepté, les modifications les plus importantes demandées par l'AMC, telles que l'élimination des dispositions qui considèrent les caractéristiques du débit d'eau comme un habitat du poisson et la réparation des dispositions relatives aux permis de projet désignés. La défense des intérêts de l'AMC a été facilitée par un front commun formé avec les autres secteurs touchés. Toutefois, le Parlement n'a ni rétabli la définition originale d'« habitat du poisson » ni reporté l'entrée en vigueur. Le Projet de loi C-68, modifiant la *Loi sur les pêches*, a reçu la sanction royale le 21 juin et est entré en vigueur le 28 août. L'AMC continue de souligner l'importance d'une mise en œuvre adéquate et coordonne son engagement avec celui d'un réseau d'autres secteurs touchés.

L'AMC a tenu des webinaires à l'intention des membres en septembre et en décembre sur la *Loi sur l'évaluation d'impact*, la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*.

### **Biodiversité**

Tout au long de 2019, l'AMC a continué de participer aux dossiers liés aux espèces en péril, notamment en surveillant les modifications proposées à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et en publiant des documents de planification de la valorisation et en élaborant des accords de conservation en vertu de l'article 11. L'AMC a participé à la consultation sur l'ébauche de l'accord de conservation et de l'accord de partenariat relatifs au caribou des montagnes du sud de la Colombie-Britannique. De plus, l'AMC a formulé des commentaires sur les ébauches des accords de conservation du caribou des bois boréal de la Saskatchewan et de l'Alberta.

En juin 2019, un programme de rétablissement modifié pour l'habitat essentiel de l'aire de répartition SK1 (nord de la Saskatchewan) a été publié pour consultation publique. L'AMC a été satisfaite de constater que la modification proposée prenait en compte les caractéristiques uniques de l'aire SK1 – une aire de répartition où la population de caribous prospère et où il y a très peu de perturbations anthropiques – dans la mise à jour du seuil de gestion des perturbations pour cette aire. Malheureusement, d'autres questions relatives au programme de rétablissement n'ont pas été abordées au cours de cette modification. L'AMC a soumis des commentaires encourageant ECCC à s'assurer que les meilleurs renseignements disponibles, y compris des revues par les pairs contredisant la méthodologie utilisée pour élaborer le programme de rétablissement, soient intégrés au document.

L'AMC continue de prendre part au Comité consultatif fédéral sur les espèces en péril (CCEP), qui tient une réunion en personne deux fois par année et fait progresser les travaux entre ces réunions en organisant des groupes de travail. L'AMC est le coresponsable de l'industrie au sein du groupe de travail sur le plan des connaissances sur les espèces en péril, qui a formulé des recommandations pour améliorer l'accessibilité des données sur les espèces en péril et faire en sorte que les décideurs aient accès à tous les renseignements pertinents accessibles. L'AMC est également un membre actif du groupe de travail sur les accords de conservation.

L'AMC participe également au Consortium national du savoir sur le caribou boréal (CNSCB), créé en réponse au plan d'action 2018 pour protéger le caribou boréal a entraîné la création du Consortium national du savoir sur le caribou boréal. Ce consortium est formé de représentants désignés des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des communautés et des organismes autochtones, de l'industrie, d'ONG environnementales et du milieu universitaire. L'AMC en est un membre actif et participe au groupe de travail sur la surveillance.

Le groupe de travail sur la biodiversité de l'AMC a collaboré avec le Service canadien de la faune (SCF) durant les consultations sur les modifications proposées au *Règlement sur les oiseaux migrateurs*, dont la publication a eu lieu en juin 2019. Dans l'ensemble, l'AMC considère ces modifications comme une amélioration par rapport à la réglementation actuelle. Plusieurs des modifications proposées apporteront des précisions supplémentaires, notamment l'ajout de l'annexe 1, qui recense les espèces qui réutilisent leurs nids et dont les nids sont protégés toute l'année et établit le nombre minimal de mois pendant lesquels le nid doit avoir été inoccupé par un oiseau migrateur pour que la protection soit levée. Le grand pic constitue une anomalie parmi les espèces inscrites à l'annexe 1, car il ne réutilise pas ses nids. L'AMC a soumis à ECCC des commentaires détaillés sur cette question qui visent à offrir une voie d'avenir constructive et raisonnable.

À la suite de sa participation au comité consultatif national de l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada, l'AMC est restée engagée dans la mise en œuvre des buts et objectifs du Canada en matière de biodiversité d'ici 2020. Ces derniers comprennent la surveillance des développements en matière de politiques liées aux aires protégées et l'engagement auprès d'autres intervenants pour favoriser la reconnaissance des aires protégées privées et d'autres mesures efficaces de conservation des aires à titre de contributions en vue de l'atteinte de l'objectif de protection des aires du Canada.

En 2020, le Canada et d'autres parties à la Convention sur la diversité biologique conviendront d'un cadre sur la diversité biologique post-2020. Ce cadre orientera l'élaboration de nouveaux buts et objectifs en matière de biodiversité pour la prochaine décennie au Canada. L'AMC collabore avec ECCC à l'élaboration du cadre post-2020.

### **Autres activités**

Pour donner plus de poids à ses efforts, l'AMC adhère à plusieurs groupes officiels et officieux de l'industrie, composés de multiples intervenants. Brady Balicki (Cameco) représente l'AMC au sein du Consortium national du savoir sur le caribou boréal. Tara Shea (AMC) est membre du Comité consultatif sur les espèces en péril. Justyna Laurie-Lean (AMC) a représenté notre organisme au sein de divers forums, y compris l'Industry Coordinating Group for CEPA, le comité directeur de l'industrie sur le changement climatique et la qualité de l'air, le North American Metals Council, le comité consultatif multilatéral, le groupe de travail multilatéral sur les substances de l'Inventaire national des rejets de polluants et le Conseil consultatif des intervenants du Plan de gestion des produits chimiques.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les projets environnementaux de l'AMC et sur la réduction des émissions de ses sociétés membres, consultez le dernier rapport d'étape *Vers le développement minier durable*, qui se trouve à l'adresse suivante : <http://mining.ca/fr/vers-le-developpement-minier-durable>.

## COMITÉ DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Présidente : Kara Flynn, vice-présidente, Affaires gouvernementales et publiques, Syncrude Canada Ltd

*Le Comité des affaires autochtones a pour mandat de recueillir et d'évaluer des renseignements en vue de fournir des conseils éclairés au conseil d'administration de l'AMC quant aux stratégies à adopter pour favoriser et renforcer les relations entre les Autochtones et l'industrie minière au Canada.*

En 2019, le Comité des affaires autochtones s'est réuni en février, en mai et en septembre. Tout au long de l'année, le comité a discuté d'un éventail de sujets liés à la participation des Autochtones dans le secteur minier. Le comité a mis l'accent sur les éléments suivants en 2019 :

### Évaluations environnementales

Le comité a continué d'appuyer le groupe de travail sur l'examen des lois de l'AMC dans le cadre de l'analyse de projets de loi, y compris le *Projet de loi C-68* et le *Projet de loi C-69* et de l'élaboration des réponses connexes. Le comité a géré la réponse de l'AMC au document de travail portant sur un *cadre stratégique sur les connaissances autochtones dans le contexte des examens de projets et des décisions réglementaires proposés*. En 2020, le Comité des affaires autochtones continuera de surveiller les nouvelles politiques et directives qui traitent de la participation des Autochtones à la prise de décisions réglementaires.

### Protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative VDMD

Le Comité des affaires autochtones a dirigé l'examen du protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative VDMD. Le comité a travaillé en étroite collaboration avec les chefs de l'initiative VDMD pour réviser ce volet et s'assurer qu'il reflète les pratiques exemplaires actuelles en matière d'échange avec les Autochtones. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le protocole dans la section *Message du président de l'équipe de direction* du présent rapport.

### Partage de pratiques exemplaires

Le Comité des affaires autochtones est devenu un forum où les entreprises peuvent partager leurs pratiques exemplaires en matière de mobilisation des Autochtones et apprendre les unes des autres. Le comité a mis au point une compilation d'initiatives de sociétés membres comportant des pratiques exemplaires. Ces initiatives ont contribué à l'examen du *protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités*, et plusieurs d'entre elles ont été présentées dans les publicités et les bulletins de l'AMC au cours des dernières années. Le site Web de l'AMC fait maintenant la promotion de bon nombre de ces initiatives.

### Formation sur la sensibilisation et l'inclusion des Autochtones

En 2019, l'AMC a travaillé en étroite collaboration avec le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHiM) afin de déterminer un ensemble de résultats d'apprentissage communs visant à orienter les programmes de sensibilisation et d'inclusion des Autochtones des entreprises, en réponse à l'appel à l'action 92 iii de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. L'AMC participe activement au comité du Conseil RHiM chargé d'élaborer le projet pour lequel le Comité des affaires autochtones fournit une orientation générale. Les directives du Conseil RHiM dans ce domaine viendront compléter les critères établis dans le protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités révisé de l'initiative VDMD.

### **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**

Le Comité des affaires autochtones a procédé à un examen du Projet de loi C-262, *Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Il a également suivi l'élaboration de la *Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act* de la Colombie-Britannique, entrée en vigueur à la fin de 2019. En 2020, le Comité des affaires autochtones surveillera l'engagement du gouvernement à déposer de nouveau un projet de loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

### **Formation professionnelle**

Étant donné que l'industrie minière est, proportionnellement, le secteur privé qui emploie le plus grand nombre d'Autochtones au Canada, l'AMC a continué de plaider en faveur d'une aide gouvernementale continue destinée aux projets de formation de la main-d'œuvre, comme la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (SFCEA) et à d'autres programmes.

### **Engagement continu**

Comme toujours, le Comité des affaires autochtones a continué d'assurer la surveillance et l'engagement relativement à la mise en œuvre du vaste programme d'action du gouvernement fédéral lié aux peuples autochtones. Les membres du personnel de l'AMC ont également participé à plusieurs événements liés à des enjeux autochtones, dont le National First Nations Indigenous Guardians Gathering à Vancouver et la quatrième édition du Annual Indigenous Economic Development Forum à Ottawa.

L'AMC continue de collaborer avec l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis, par l'entremise du Groupe consultatif des communautés d'intérêts de l'initiative *VDMD* et du Comité consultatif sur les espèces en péril, de même que dans le cadre de rencontres individuelles.

L'AMC continue de soutenir Indspire, un organisme de bienfaisance dirigé par des Autochtones qui améliore les possibilités d'éducation pour les étudiants métis, inuits et des Premières Nations grâce à diverses initiatives.

## COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Président : Dale Austin, gestionnaire des relations gouvernementales, Cameco

Vice-président : Steve Virtue, directeur des relations extérieures, Yamana Gold

*Le Comité des relations publiques conseille et oriente l'AMC sur les questions touchant les relations gouvernementales et la programmation des communications. Il se veut une plateforme canadienne qui permet aux membres de l'AMC d'échanger des pratiques exemplaires concernant les communications et les activités de défense des intérêts des entreprises et des associations.*

L'année 2019 a été fort occupée pour le Comité des relations publiques. En effet, les élections ont été l'occasion de discuter de l'importance du secteur minier du Canada avec les décideurs politiques nouveaux et existants. L'élection d'un gouvernement libéral minoritaire le 21 octobre a donné lieu à une série d'événements ayant clarifié les principales personnes-ressources de l'AMC, y compris le nouveau Cabinet, ainsi que les politiques et enjeux liés à l'exploitation minière qui seront abordés par le 43<sup>e</sup> Parlement. Le Comité des relations publiques joue un rôle clé dans l'élaboration des stratégies de communication et de relations gouvernementales de l'AMC. À ce titre, il a articulé son plan de travail 2019 autour des volets stratégiques suivants :

- Les mines dans la société
- Confiance envers la réglementation
- Compétitivité économique

Les travaux du Comité des relations publiques ont également favorisé la mobilisation des décideurs fédéraux dans les domaines clés suivants :

- L'exercice d'un leadership éclairé et la prise de mesures à l'égard des politiques gouvernementales actuelles et émergentes
- La communication des défis et des occasions qui se présentent à l'industrie minière canadienne
- La mise en évidence du rôle joué par le Canada au sein de l'industrie minière en tant que chef de file des pratiques responsables, contributeur à l'avenir à faible empreinte carbone et collaborateur des communautés autochtones du pays

Ces objectifs ont été atteints grâce aux tactiques et aux stratégies de communication suivantes :

**Les mines dans la société** : En présentant les points de vue des membres sur le terrain, y compris des études de cas de sociétés et de chantiers, le matériel de communication de l'AMC a permis de mettre l'accent sur les contributions du secteur minier à l'économie canadienne et mondiale, notamment grâce à des initiatives et à des innovations d'avant-garde sur le plan environnemental et social.

**Confiance envers la réglementation** : Le Comité des relations publiques a formulé des commentaires sur les stratégies et les documents relatifs à l'apport de l'AMC au cours des diverses étapes de l'examen des projets canadiens et de la délivrance de permis par le 42<sup>e</sup> Parlement et repris par le 43<sup>e</sup> Parlement.

**Compétitivité économique** : Les points de vue des membres du Comité des relations publiques à l'échelle pancanadienne contribuent aux efforts continus de défense des intérêts de l'AMC en lien avec l'adoption d'un régime politique canadien favorable qui améliore la compétitivité de l'industrie et maintient la position de chef de file du Canada dans l'industrie minière.

### **Intervention auprès du gouvernement fédéral**

En commentant les stratégies, les messages et les documents utilisés pour mobiliser les décideurs fédéraux sur les questions touchant le secteur minier canadien, le Comité des relations publiques fournit des perspectives et des renseignements précieux permettant d'améliorer l'ensemble des activités de relations gouvernementales de l'AMC. Il surveille également les développements en matière de politiques, mène des discussions à ce sujet et participe à des activités de défense des intérêts et de lobbyisme de l'AMC tout au long de l'année.

Afin de démontrer qu'une petite équipe peut faire de grandes choses et de refléter l'engagement actif de l'AMC au sein de l'écosystème des politiques fédérales, l'AMC a encore une fois atteint ou presque le sommet des activités de lobbyisme menées par des organismes de défense des intérêts, selon les rapports mensuels établis en vertu de la *Loi sur le lobbying* fédérale. La collaboration de l'AMC avec les décideurs du 42<sup>e</sup> Parlement était axée sur les changements législatifs et réglementaires aux examens et approbations des projets fédéraux, les enjeux ferroviaires et l'accès au marché, les activités minières canadiennes à l'étranger et le soutien fédéral à l'innovation minière. Un fait notable et nouveau du 42<sup>e</sup> Parlement a été l'évolution du nouveau Sénat « indépendant », qui a adopté un rôle de plus en plus engagé. L'AMC a saisi les occasions qui en ont découlé et a réussi à exercer une influence sur plusieurs dossiers à la fin du processus législatif, ce qui n'était généralement pas le cas avec le Sénat « traditionnel », qui approuvait les décisions automatiquement.

### **Communication des défis et des occasions de l'industrie**

En 2019, les efforts de communication de l'AMC ont mis en lumière les engagements du secteur envers la durabilité, le solide bilan de l'organisation en matière de participation autochtone et les initiatives novatrices de l'industrie. L'AMC a également souligné le rôle important que l'industrie est amenée à jouer dans une économie à faibles émissions de carbone, qui augmentera la demande de minéraux et métaux. L'initiative *VDMD* et l'expansion continue du programme demeurent des éléments importants de notre stratégie d'affaires publiques et de communication. Cette orientation cadre avec les priorités du gouvernement et contribue à faire avancer les efforts de défense des intérêts de l'AMC.

### **Bulletins d'information**

En 2019, l'AMC a remanié son bulletin d'information afin qu'il mise davantage sur les données tirées de son rapport annuel phare *Faits et chiffres* et les thèmes pertinents au secteur, dont la collaboration avec les Autochtones, la relation entre l'industrie minière et un avenir à faible empreinte carbone, les enjeux de ressources humaines et l'importance de pratiques commerciales responsables à l'étranger. Les bulletins complètent maintenant la campagne publicitaire grand public de l'AMC.

### **30 articles**

L'AMC a créé le document *30 articles*, qui présente 30 éléments de la vie quotidienne (du transport public aux téléphones intelligents) nécessitant l'exploitation minière. Tous les députés et sénateurs ont reçu un exemplaire imprimé du document, et celui-ci a fait l'objet d'une promotion active sur les comptes de médias sociaux de l'AMC (voir ci-dessous).

### **Médias sociaux**

*Twitter* : En 2019, l'AMC a tenu sa toute première séance de clavardage sur Twitter pour souligner la Journée mondiale de l'eau. L'expérience s'est avérée fructueuse : elle a permis de mobiliser de nombreux intervenants autour de l'importance d'une intendance efficace de l'eau et de faire connaître les efforts déployés par le secteur minier canadien dans ce domaine.

*LinkedIn* : En 2019, l'AMC a renforcé sa présence sur LinkedIn. Alors que son compte était jusqu'alors utilisé pour la diffusion de publicités grand public, il sert maintenant à la publication régulière de contenu naturel. La démarche semble porter ses fruits puisque l'intérêt accordé au contenu augmente constamment d'un mois à l'autre.

#### *Campagnes naturelles ciblées : 30 articles et Mois de l'histoire des femmes*

À l'occasion du Mois de l'histoire des femmes, l'AMC a présenté la contribution exceptionnelle de près de 20 femmes du secteur minier canadien. Ces publications destinées aux médias sociaux (utilisées tout au long du mois d'octobre sur les comptes Twitter et LinkedIn de l'AMC) ont obtenu d'excellents résultats et grandement augmenté l'intérêt accordé au contenu de l'AMC, tout en soulignant les nombreuses contributions des femmes dans l'industrie minière. La campagne a été très bien accueillie : les gazouillis du mois d'octobre ont généré plus de 382 500 expositions sur une période de 31 jours, et la publication la plus populaire sur LinkedIn au cours de cette même période a reçu près de 200 mentions « J'aime » et généré plus de 7 600 expositions naturelles. À la lumière de ces résultats, la campagne restera un événement annuel de l'AMC.

L'AMC a également déployé une campagne ciblée pour promouvoir son document *30 articles* dans le cadre de laquelle du contenu sous différentes formes a été publié chaque jour de décembre. Cette campagne lui a permis d'accroître considérablement sa présence dans les médias sociaux. Les membres du Comité des relations publiques ont également joué un rôle clé dans la promotion de cette initiative au moyen de leur profil personnel ou de leur profil d'entreprise.

#### **Campagne sur l'industrie minière canadienne**

Depuis 2012, l'AMC produit des campagnes de communication annuelles visant à promouvoir la contribution du secteur minier canadien, principalement auprès des décideurs du gouvernement fédéral à Ottawa, en mettant l'accent sur les médias sociaux. En 2019, dans le cadre de sa campagne publicitaire sur l'industrie minière canadienne, l'AMC a présenté l'initiative *VDMD*, fait connaître le travail de restauration et d'innovation mené par les sociétés et mis l'accent sur le rôle de l'industrie dans l'atteinte d'un avenir à faible empreinte carbone. Les campagnes de cette année comprenaient des vidéos et des animations qui ont donné lieu à une expérience numérique encore plus dynamique et stimulante. La campagne *Histoires minières canadiennes* complète les priorités de défense des intérêts de l'AMC et continuera d'être élargie afin de fournir des renseignements détaillés sur ses thèmes publicitaires.

#### **Événements de l'AMC**

Le personnel de l'AMC a assisté et participé à des événements locaux et internationaux tout au long de l'année afin de faire la promotion de l'industrie minière canadienne et de souligner les défis et occasions de celle-ci. Le Comité des relations publiques contribue à cerner les principales activités et rencontres où l'AMC pourrait prendre la parole. Pour ce qui est des activités organisées par l'AMC, les membres du Comité y assistent, en font la promotion ou les commanditent à l'occasion. Tout au long de l'année, l'AMC a participé à plusieurs conférences sur les mines partout au Canada, notamment le congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (plus de 25 000 participants), le congrès de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole, le symposium minier du Nunavut, la conférence sur l'exploration minérale de l'Association for Mineral Exploration British Columbia (plus de 7 000 participants), la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines du Canada (rencontre annuelle des ministres fédéraux et provinciaux) et la conférence Indaba en Afrique du Sud.

Lors du congrès 2019 de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE), l'AMC a joué un rôle de premier plan en appuyant l'annonce du gouvernement sur le Plan canadien pour les minéraux et les métaux (PCMM). L'AMC a commandité la toute première réception de la « fête du Canada » tenue le 4 mars, qui comprenait des allocutions de ministres fédéraux et de Pierre Gratton. Les décideurs politiques, les fonctionnaires fédéraux, les représentants de l'industrie et les intervenants y ont participé en grand nombre. L'AMC a donc eu l'occasion de discuter du PCMM et des attentes de l'industrie par rapport aux plans d'action en cours d'élaboration.

L'AMC a également organisé plusieurs événements de promotion pour informer les décideurs du gouvernement fédéral au sujet des enjeux principaux du secteur, dont les suivants :

- **Conférence sur les perspectives minérales**

Le 2 mai, l'AMC a présenté la sixième édition de la conférence sur les perspectives minérales en partenariat avec l'ACPE et Ressources naturelles Canada (RNCAN). L'événement, intitulé *Découvrir de nouvelles solutions – Exploiter des idées qui vont au-delà de votre industrie*, comprenait des panels sur la relation entre l'industrie minière et l'innovation, un discours thème sur l'importance de l'image de marque pour le secteur et des allocutions de Marc Serré, secrétaire parlementaire du ministre du Développement économique rural, de l'AMC et de RNCAN. Quant à elle, la discussion de groupe visait à fournir des commentaires utiles aux plans d'action en cours d'élaboration du PCMM.

- **Journée minière sur la colline et réception annuelle**

En 2019, l'AMC a organisé des activités de sensibilisation fructueuses, notamment en novembre dans le cadre de la *Journée minière sur la colline* qui a permis à des membres de partout au Canada de participer à des réunions avec près de 80 décideurs clés du gouvernement fédéral. Grâce à cet événement annuel, l'AMC a été nommée l'organisation de lobbying la plus importante du mois de novembre par *iPolitics*, une revue politique très lue. L'activité s'est conclue par la réception annuelle de l'AMC, à laquelle les représentants de l'industrie, les parties prenantes et les hauts fonctionnaires ont participé en grand nombre.

### **Sondage annuel sur la position des Canadiens envers le secteur minier**

Afin de déterminer la façon dont la population canadienne perçoit le secteur minier, l'AMC a mené en 2019 son septième sondage d'opinion annuel. Le Comité des relations publiques a contribué à l'élaboration du sondage et à l'évaluation des résultats de celui-ci pour orienter les activités et les priorités de l'AMC pour l'année à venir. Dans l'ensemble, les résultats ont révélé que la réputation de l'industrie demeure positive, mais que les nouveaux projets suscitent des préoccupations accrues, que les difficultés à comprendre le rôle du secteur dans le climat persistent et que les pressions pour attirer les jeunes travailleurs se maintiennent.

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : Kent England, directeur, Environnement et permis, Corporation Cameco

*Le Comité scientifique se concentre principalement sur l'application de technologies et de principes scientifiques éprouvés en vue d'atténuer ou de réduire au minimum les répercussions de l'exploitation minière sur les écosystèmes aquatiques et terrestres.*

En 2019, le Comité scientifique et le Comité de l'environnement de l'AMC se sont rencontrés en février, en mai et en octobre pour discuter d'enjeux liés à la *Loi sur les pêches*, au *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants* et au projet de règlement sur les mines de charbon et les mines de sables bitumineux.

### ***Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants (REMMMD)***

Le 30 mai 2018, des modifications au *Règlement sur les effluents des mines de métaux* (REMM) ont été publiées, ce dernier devenant le *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants*.

Certaines de ces modifications sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2018, notamment :

- Application du règlement aux mines de diamants, avec les mêmes limites de rejet d'effluents que les mines de métaux.
- Nouvelles limites de détection de la méthode inférieures, applicables aux analyses chimiques.
- De nombreux changements ont été apportés aux exigences applicables aux études de suivi des effets sur l'environnement (ESSE), notamment la nouvelle obligation de surveiller la teneur en sélénium des tissus des poissons.

Les nouvelles exigences relatives à la surveillance de la qualité des effluents et de l'eau de l'ESEE sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

De plus, de nouvelles exigences plus rigoureuses en matière de qualité des effluents entreront en vigueur en 2021, dont les suivantes :

- Exigence, pour toutes les mines, que les effluents ne présentent pas de létalité aiguë pour le crustacé *Daphnia Magna*.
- Limites de rejet des effluents à respecter pour toutes les mines d'ammoniac non ionisé.
- Limites plus faibles pour l'arsenic, le cyanure et le plomb applicables aux mines de métaux et de diamants existantes.
- Limites plus faibles pour l'arsenic, le cuivre, le plomb, le nickel et le zinc applicables aux nouvelles mines de métaux et de diamants.

En mars 2019, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a lancé un nouveau système de production de rapports électroniques sur les données sur la conformité au REMMMD. Les membres de l'AMC ont participé aux essais préalables au déploiement du système et ont également fourni des commentaires à ECCC après le déploiement.

## Annexe 2 du REMMMD

Le REMMM comprend un mécanisme permettant l'utilisation de plans d'eau naturels où vivent des poissons pour la gestion des résidus, des stériles et de l'eau non traitée. Depuis 2002, le mécanisme juridique à cette fin repose sur la modification du Règlement pour inscrire le plan d'eau à l'annexe 2.

Le processus de modification est complexe et chronophage, et pour les projets qui font l'objet d'une évaluation environnementale, celui-ci n'est pas amorcé tant que l'évaluation n'est pas terminée. Les membres de l'Association minière du Canada (AMC) ont soulevé des préoccupations à l'égard des délais et de l'incertitude réglementaire associés au processus de l'annexe 2.

L'AMC a amorcé des discussions avec les représentants d'ECCC et les membres du Cabinet du ministre en 2016 afin d'atténuer ces enjeux et d'améliorer le processus permettant l'utilisation de plans d'eau naturels pour la gestion des résidus. La plupart de ces plans d'eau sont de très petits ruisseaux ou étangs (superficie inférieure à 1 km<sup>2</sup>) qui ne peuvent être évités lors de la construction de grands parcs à résidus miniers. L'association a insisté sur le fait que les préoccupations de ses membres concernent le processus réglementaire et les délais connexes. L'AMC et ses membres n'ont pas sollicité la mise en œuvre de changements qui auraient pour effet de réduire les mesures de protection de l'environnement. En effet, l'AMC a exprimé un appui solide au processus que les entreprises doivent suivre pour évaluer les solutions de rechange en matière de gestion des résidus miniers comme condition préalable d'ECCC en vue d'une éventuelle inscription à l'annexe 2.

Le mécanisme de réglementation fondamental est demeuré inchangé depuis 2016; toutefois, nous sommes satisfaits des deux développements importants suivants :

- ECCC a considérablement réduit l'échéancier global du processus d'approbation pour tous les projets.
- ECCC a de plus en plus recours à une politique de 2012 stipulant les conditions de rationalisation du processus réglementaire en proclamant une exemption de publication préalable dans la *Gazette du Canada*, Partie I, pour certaines propositions de modification.
  - La politique n'avait pas été appliquée avant 2017.
  - Depuis, plusieurs modifications proposées ont été jugées admissibles à ce processus, ce qui a permis de raccourcir les délais d'approbation de quelques mois.

En 2020, l'AMC continuera de collaborer avec ECCC à l'égard du processus permettant l'utilisation de plans d'eau pour la gestion des résidus miniers.

### **Règlements proposés de la *Loi sur les pêches pour les mines de charbon***

En novembre 2017, ECCC a publié une version détaillée du projet de règlements de la *Loi sur les pêches* pour les mines de charbon. L'AMC et ses membres qui œuvrent dans le secteur de l'extraction de charbon préconisaient l'élaboration d'un règlement de la *Loi sur les pêches* depuis plusieurs années et soutiennent les efforts d'ECCC en ce sens. Des consultations ont eu lieu au début de 2018, et l'AMC a soumis des commentaires détaillés, tout comme plusieurs membres de l'AMC. En décembre 2018, ECCC a publié une mise à jour de sa proposition. L'AMC a soumis des commentaires détaillés au début de 2019. Ces commentaires comprenaient une préoccupation au sujet du processus de consultation et des étapes suivantes, ainsi qu'une demande d'engagement plus actif de la part d'ECCC auprès de l'AMC et d'autres intervenants. Aucun engagement accru de la part d'ECCC ni aucune mise à jour supplémentaire n'ont eu lieu en 2019. Les travaux se poursuivront en 2020.

### **Règlements proposés de la *Loi sur les pêches* pour les mines de sables bitumineux**

L'AMC et ses membres qui œuvrent dans le secteur des sables bitumineux militent depuis plusieurs années en faveur de l'adoption d'un règlement de la *Loi sur les pêches*. Actuellement, les mines de sables bitumineux ne rejettent aucun effluent. Toute l'eau est plutôt entreposée sur place. Une certaine quantité d'eau est réutilisée dans le cadre de la récupération du bitume, mais les volumes stockés dans les mines de sables bitumineux ne cessent d'augmenter. La capacité de rejeter l'eau est essentielle à la fermeture et à la réhabilitation des mines de sables bitumineux.

L'engagement des représentants d'ECCC à l'égard du secteur des sables bitumineux et l'élaboration de projets de règlements ont commencé en 2017 et se sont accélérés en 2018. Les représentants d'ECCC ont notamment effectué une visite de site en juillet 2018 et une série de rencontres pendant la deuxième moitié de 2018. Ils ont également élaboré un plan de travail proposant l'entrée en vigueur d'un règlement en 2023. Toutefois, à ce jour, ils n'ont publié aucune proposition de règlement. En août 2019, l'AMC a contribué et participé à une visite des lieux d'implantation du projet de Syncrude et de Suncor organisée pour les fonctionnaires fédéraux et provinciaux, puis à des réunions visant à discuter des derniers développements et des plans pour les prochaines étapes.

### **Innovation et soutien au Conseil canadien de l'innovation minière**

L'AMC continue de suivre et de soutenir les activités d'innovation et de collaborer avec le gouvernement fédéral au besoin. En octobre, l'AMC a participé à un atelier sur l'innovation minière à Waterloo, en Ontario, pendant lequel RNCan a présenté une vision de l'écosystème de l'innovation minière du Canada, puis a mené des consultations sur le sujet.

L'AMC est membre du Conseil canadien de l'innovation minière (CCIM) et est représentée à son conseil d'administration. Le CCIM est un organisme national sans but lucratif qui coordonne et élabore des projets et des programmes en réponse aux défis liés au cycle de vie des mines définis par ses membres de l'industrie. Un des éléments clés de la vision du CCIM, la stratégie Towards Zero Waste Mining, a comme objectif de permettre le déploiement de technologies qui réduiront la consommation d'énergie et d'eau, de même que l'empreinte environnementale de 50 % d'ici 2027. Plusieurs projets du CCIM sont en cours, et trois projets de technologies de remplacement pour le broyage du minerai ont été sélectionnés parmi les finalistes dans le cadre du Défi À tout casser de RNCan. Le gagnant du Défi, qui sera sélectionné en 2021, recevra 5 millions de dollars.

### **Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA)**

L'AMC continue d'être membre du comité de consultation de l'INMOA, qui a tenu un atelier réunissant des acteurs clés en juin 2018 dans le but d'examiner les occasions pour l'INMOA de continuer à jouer un rôle. Il a été convenu que l'INMOA avait toujours un rôle à jouer, mais aucun plan définitif n'a été établi pour l'avenir. Le Plan canadien pour les minéraux et les métaux fait expressément référence à l'INMOA, mais RNCan n'a pas déterminé la meilleure façon de procéder pour ce qui est de l'avenir potentiel du programme. Un atelier est prévu pour le début de 2020.

### **Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM)**

En plus d'être l'unique bailleur de fonds du Programme NEDEM, l'AMC en préside le comité directeur multilatéral. En 2018, le Programme NEDEM a achevé l'actualisation des méthodes de surveillance des sédiments qui peuvent être appliquées à la compréhension des interactions biogéochimiques des résidus miniers subaquatiques. En s'appuyant sur cette étude, le NEDEM a réalisé en 2019 une étude de

reconnaissance sur un site fermé comportant des résidus subaquatiques. Cette étude portait sur la qualité réelle de l'eau, la bathymétrie à l'intérieur de l'installation et l'étendue de la colonisation naturelle par la végétation aquatique, afin de déterminer si le site convient à des travaux sur le terrain plus détaillés. L'objectif de ces travaux est de comprendre l'interaction biogéochimique entre les résidus miniers et les divers types de plantes répertoriés. Une décision quant à la pertinence du site utilisé pour la reconnaissance en 2019 est en attente. Une étude d'application sur place d'un traitement par lots pour la gestion des eaux sur des sites fermés, menée en partenariat avec Ecometrix et Newmont, est en voie d'achèvement.

### **Canadian Ecotoxicity Workshop**

Le Canadian Ecotoxicity Workshop 2019 a eu lieu à Québec en octobre. Une séance sur l'industrie minière faisait partie du programme technique, mais il n'y a malheureusement eu que deux présentations. Le Canadian Ecotoxicity Workshop 2020 aura lieu à Halifax, et l'AMC collaborera avec ses membres et ses organisateurs pour tenir une séance plus complète sur l'industrie minière. L'AMC est membre du comité consultatif du Canadian Ecotoxicity Workshop.

## GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉSIDUS MINIERS

Président : Mike Davies, conseiller principal, Environnement, Ressources Teck Limitée

*Le Groupe de travail sur les résidus miniers examine la gestion des résidus et des déchets des mines afin de dégager des pratiques exemplaires qui peuvent ensuite servir à élaborer des lignes directrices sur l'exploitation sécuritaire des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux. Le Groupe de travail sur les résidus miniers fait également la promotion de la gestion efficace des installations et de l'évaluation des risques dans les installations des membres de l'AMC et dans l'ensemble de l'industrie minière. Le Groupe de travail sur les résidus miniers contribue à l'initiative VDMD de l'AMC, notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre du protocole de gestion des résidus, ainsi qu'à la prestation conjointe d'ateliers sur la gestion des résidus.*

L'AMC joue un rôle de premier plan dans la gestion des résidus miniers depuis la parution de la première édition du *Guide de gestion des parcs à résidus miniers* (le Guide sur les résidus miniers) dans les années 1990. Le document *Comment rédiger un manuel d'opération, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux* (ou Guide OES), qui l'accompagne, est paru en 2003. En 2004, l'AMC a lancé l'initiative VDMD, dont un des éléments centraux est la gestion des résidus miniers et qui comprend le *protocole de gestion des résidus* (le protocole) pour mesurer la performance.

En 2015, en réponse à la défaillance survenue dans un parc à résidus miniers de la mine Mount Polley en Colombie-Britannique, l'AMC a lancé des revues internes et indépendantes du protocole, du Guide sur les résidus miniers et du Guide OES. L'examen interne relevait du Groupe de travail sur les résidus miniers de l'AMC, qui rassemble plus de 50 représentants de membres de l'AMC possédant une expérience et une expertise collectives en gestion des résidus au Canada et partout dans le monde.

Par la suite, le protocole, le Guide sur les résidus miniers et le Guide OES ont été révisés pour répondre aux recommandations de la revue indépendante, refléter les pratiques exemplaires actuelles et tenir compte des leçons apprises lors de la mise en œuvre des versions précédentes de ces documents. Les révisions ont été effectuées en deux étapes :

Novembre 2017 :

- Troisième édition du Guide sur les résidus miniers
- Protocole de gestion des résidus miniers VDMD révisé
- Introduction d'un nouveau tableau de conformité

Mars 2019 :

- Deuxième édition du Guide OES
- Version 3.1 du Guide sur les résidus miniers (modifications mineures)
- Protocole de gestion des résidus miniers VDMD révisé
- Tableau de conformité révisé

Tous les documents peuvent être téléchargés au [www.mining.ca/fr/notre-expertise/gestion-des-residus-miniers](http://www.mining.ca/fr/notre-expertise/gestion-des-residus-miniers) en anglais, en français et en espagnol.

Les documents mis à jour ont été très bien accueillis par les membres de l'AMC et bien au-delà. L'AMC a présenté à de nombreux auditoires pour améliorer le niveau de compréhension des pratiques exemplaires en matière de gestion des résidus miniers, y compris la participation à des cours de courte durée à la Conférence sur les résidus et les déchets miniers au Colorado et au symposium annuel de la Commission internationale des grands barrages, et lors d'événements à Brésil et Suède. L'AMC a également participé à des discussions avec le secteur des assurances axées sur les risques liés aux résidus. L'AMC a également participé à des discussions avec des membres de l'industrie de l'assurance sur les risques liés aux résidus miniers. Ces divers efforts ont contribué à donner un élan à l'utilisation des guides de l'AMC partout dans le monde.

En 2019, l'AMC s'est également engagée bien davantage dans les initiatives de gestion des résidus miniers à l'échelle internationale. À la fin de janvier 2019, une défaillance est survenue dans un parc à résidus miniers au Brésil, faisant 270 morts. Dans la foulée de cette tragédie, un grand groupe d'investisseurs institutionnels a demandé l'élaboration d'une norme internationale de gestion des résidus miniers. Cette demande a donné lieu au lancement, au printemps, de la Global Tailings Review, une initiative conjointe du Conseil international des mines et métaux (ICMM), du Programme des Nations Unies pour l'environnement et des principes pour l'investissement responsable.

L'objectif de la Global Tailings Review est d'élaborer une norme internationale de gestion des résidus miniers. Un groupe d'experts composé de sept membres et d'un président a été chargé de réaliser cette tâche. Pour les soutenir, les coparticipants ont formé un groupe consultatif multilatéral de 14 membres, dont un responsable en gestion des résidus miniers de l'AMC et un expert principal en résidus miniers d'un membre de l'AMC. Le rôle important de l'AMC au sein du groupe consultatif (les seuls représentants de l'industrie minière du groupe) représente une reconnaissance importante du leadership et de l'expertise de l'AMC en matière de gestion des résidus miniers.

L'ébauche de la norme a été publiée aux fins de commentaires en novembre 2019 et présentait plus de 74 exigences portant sur les six sujets suivants :

- Base de connaissances
- Communautés touchées
- Conception, construction, exploitation et surveillance des parcs à résidus miniers
- Gestion et gouvernance
- Intervention d'urgence et valorisation à long terme
- Divulgaration publique

Les travaux se poursuivront en 2020. La norme devrait être achevée d'ici la fin mai, mais d'autres travaux seront menés en vue d'élaborer les mécanismes de mise en œuvre et de vérification de la performance.

De plus, l'ICMM a entrepris l'élaboration de lignes directrices internationales sur la gestion des résidus miniers. Ces lignes directrices :

- soutiendront la mise en œuvre de la norme;
- fourniront une orientation en vue de l'adoption d'une approche globale de la gestion des résidus miniers comprenant l'intégration d'éléments du Guide sur les résidus miniers et du Guide OES de l'AMC;
- fourniront une orientation en vue de l'adoption d'une approche de gestion des résidus miniers axée sur la performance et le risque.

Le responsable de la gestion des résidus de l'AMC, Charles Dumaresq, est l'auteur principal des directives de l'ICMM et collabore avec un petit sous-groupe composé de représentants de trois membres de l'AMC qui ont également participé au Groupe de travail sur les résidus miniers de l'AMC. Une première ébauche des lignes directrices a été achevée en août 2019 et une deuxième, en octobre. Elles seront finalisées après l'achèvement de la norme.

## COMITÉ DE LA FISCALITÉ

**Président : Jocelin Paradis, vice-président, Fiscalité, Rio Tinto Canada**

*Le Comité de la fiscalité est chargé des enjeux financiers d'importance nationale, fait pression pour obtenir des modifications fiscales dans le but d'améliorer la compétitivité de l'industrie et sert de réseau pour les membres afin qu'ils diffusent de l'information sur des questions financières et fiscales.*

Au cours de 2019, le comité de la fiscalité de l'AMC s'est concentré sur un certain nombre d'initiatives, notamment en menant une campagne de plaidoyer pour soutenir l'élargissement du traitement fiscal préférentiel accordé aux technologies d'énergie propre de manière à inclure l'équipement d'exploitation minière. Le comité de la fiscalité a également concentré ses efforts sur la collaboration avec le ministère des Finances du Canada pour promouvoir la vision et les recommandations de l'industrie sur les réformes proposées par l'OCDE en matière de fiscalité numérique.

### **Discussions Autour du Budget Fédéral**

Le ministre des Finances, Bill Morneau, a déposé le quatrième budget du gouvernement libéral le 19 mars 2019. Le budget de 2019 a été positif pour le secteur minier canadien; il proposait notamment des programmes et des politiques de soutien pour renforcer la formation professionnelle et réduire l'isolement de l'Arctique canadien, tant pour les communautés que pour l'industrie. Le Comité a participé activement à des consultations auprès du gouvernement fédéral à propos du budget et de la révision des dépenses fiscales fédérales, notamment en déposant la soumission prébudgétaire de l'AMC, en établissant des relations avec les ministres des Mines et les représentants du gouvernement, et en menant diverses autres activités.

Le budget de 2019 met l'accent sur le Nord canadien, comme en témoigne l'engagement de plus de 700 millions de dollars au cours des dix prochaines années dans une initiative ciblée, de manière à soutenir la croissance des communautés de l'Arctique et de l'industrie. Ces mesures reflètent les priorités établies et promues par l'AMC lors de la consultation sur le budget de 2019 qui a débuté en juin 2018. L'AMC a participé à ce processus dans le cadre d'un mémoire prébudgétaire officiel et s'est également présenté devant le Comité des finances de la Chambre des communes dans le cadre de ses consultations. De nombreuses réunions avec des décideurs clés de la scène politique et des hauts fonctionnaires ont eu lieu.

### **Déductions Fiscales**

Depuis 2016, l'AMC collabore avec le gouvernement fédéral à résoudre un problème de déductions fiscales présentant d'importants défis pour les sociétés minières qui devaient payer rétroactivement un impôt minier supplémentaire pour l'année d'imposition précédente. Les démarches de l'AMC auprès du ministère des Finances et de l'Agence du revenu du Canada ont permis d'élaborer des modifications législatives pour résoudre ce problème. Malgré la lenteur du processus, l'AMC demeure confiante que ces mesures seront mises en œuvre de manière satisfaisante.

### **Évolution et engagement de l'OCDE**

Au printemps 2019, l'AMC a rencontré le ministère des Finances du Canada pour discuter de récentes modifications à la réforme fiscale proposée par l'OCDE. L'OCDE a élaboré et présenté une proposition fiscale qui accorderait un droit d'imposition aux administrations importatrices sur les biens et services qu'elles consomment. La raison invoquée pour cette proposition est la suivante : les marchés de ces

pays ont une valeur (les biens incorporels de commercialisation), qui est actuellement sous-évaluée et sans laquelle il ne pourrait y avoir de transactions internationales.

Les principales préoccupations de l'industrie minière portent sur la double imposition (le Canada, par exemple, ne réduira probablement pas l'impôt actuellement payable sur les bénéfices des sociétés minières, malgré le droit, au plan fiscal, pour les pays importateurs, de déclarer les mêmes bénéfices) et l'acceptabilité sociale des exploitants étrangers (les pays en développement dont le développement des ressources est un moteur économique important pourraient voir la valeur de leurs activités minières diminuer, une partie des bénéfices devenant imposables par un autre pays, dans bien des cas, la Chine).

Au-delà de son engagement avec le ministère des Finances, l'AMC a participé au Comité des Affaires Fiscales de l'OCDE et aux consultations publiques de l'OCDE sur le sujet en novembre 2019.

## COMITÉ DU TRANSPORT

**Président : Brad Johnston, directeur général - Logistique, Teck Coal**

*Le Comité du transport contribue à l'élaboration des politiques, des lois et des règlements fédéraux en matière de transport de minéraux et de métaux afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie minière du Canada.*

Chaque année, les exportations canadiennes de minéraux et de métaux se chiffrent en dizaines de milliards de dollars. En 2019, les exportations canadiennes de minéraux ont dépassé les 104 milliards de dollars, c'est-à-dire quelque 20 % de la valeur totale des exportations canadiennes de marchandises. Ces produits minéraux et métalliques forment une grande partie du volume de marchandises traité dans les ports canadiens et représentent plus de la moitié du volume et des revenus totaux du transport de marchandises enregistrés par les chemins de fer canadiens.

Un système de transport fiable, efficace et peu coûteux par voie maritime, ferroviaire et routière est essentiel à la capacité concurrentielle internationale de l'industrie minière canadienne. Cela est d'autant plus important que le Canada est contraint de rivaliser avec des pays dont la chaîne d'approvisionnement logistique est considérablement plus réduite. Et comme les bases des échanges commerciaux s'établissent au pays, un tel système permettrait également à l'industrie de profiter des accords commerciaux actuels et futurs.

### **Transport Ferroviaire**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de loi C-49, la *Loi sur la modernisation des transports*, un certain nombre d'activités importantes en matière de réglementation et de politique sont en cours dans le domaine ferroviaire. Transports Canada mène des consultations sur la transparence des données ferroviaires afin d'établir un régime permanent dans ce domaine, ainsi qu'une consultation de l'Office des transports du Canada sur une pluralité de mesures relatives à l'établissement des coûts du transport ferroviaire et aux prix d'interconnexion réglementés par le gouvernement fédéral. L'AMC a formulé des recommandations dans le cadre de ces consultations, qui se poursuivront tout au long de 2020.

L'AMC restera engagé à ce dossier jusqu'au rétablissement de l'équilibre. D'autres activités comprennent des entretiens réguliers par l'entremise de la Table ronde sur la chaîne d'approvisionnement des produits de base, la participation à l'initiative d'exercice de planification collaborative et le groupe de travail sur les ressources du secteur ferroviaire, sous la supervision de Ressources naturelles Canada. L'une des priorités de l'AMC demeure de permettre aux expéditeurs d'obtenir une estimation des coûts pendant un processus d'arbitrage de l'offre finale, l'un des recours contenus dans la LTC. Pendant des décennies, le recours dont les expéditeurs captifs se servaient était l'arbitrage de l'offre finale, et pour que ce recours fonctionne correctement, les deux parties doivent avoir un accès raisonnable à l'information, notamment en ce qui a trait aux coûts.

### **Transport Maritime**

Le secteur minier est un très bon client des ports canadiens. D'importants volumes de minerai de fer, de sel et d'autres produits minéraux tels que l'engrais, le gypse et la ferraille empruntent le port de Montréal. L'industrie minière contribue également beaucoup aux activités de la voie maritime du Saint-Laurent. Les cargaisons de minerai de fer, de coke et de charbon représentent environ 20 % du trafic de

la voie maritime, et le minerai de fer est en seconde position parmi les produits de base expédiés. Le charbon métallurgique constitue environ 19 % du volume annuel total manutentionné au port de Vancouver, qui gère les expéditions vers la Chine, le Japon et d'autres marchés asiatiques.

L'Organisation maritime internationale est l'organisme international qui réglemente la pollution et les pratiques sécuritaires en mer. L'évolution du Code maritime international des cargaisons solides en vrac a des répercussions sur l'expédition pour les sociétés minières. La capacité d'effectuer une transition harmonieuse du transport routier au transport maritime aux ports est un facteur déterminant de la compétitivité de la chaîne d'approvisionnement du Canada.

Au cours de l'année 2019, l'AMC a continué de travailler activement à la question de la corrosion et à la proposition d'une interdiction du transport et de la consommation de mazout lourd dans les eaux arctiques. L'AMC a participé à deux délégations canadiennes auprès de l'OMI, une pour chaque enjeu, et a appuyé la mise en œuvre de travaux techniques, de recommandations de politiques et de soumissions pour les deux dossiers. Une partie importante de ce travail consiste à maintenir un contact régulier avec les divers intervenants de la chaîne d'approvisionnement maritime, notamment les ports, les transporteurs et les terminaux. L'AMC maintient un dialogue régulier avec les décideurs au sujet de ces dossiers à Transports Canada, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et à Environnement et Changement climatique Canada.

## COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE (RSI)

Président : Christian Del Valle, directeur, Relations extérieures, Newmont Canada Corporation

*Le mandat du Comité de la responsabilité sociale internationale est d'examiner les questions internationales qui ont des répercussions sur les intérêts des membres, de relever les problèmes émergents, de définir les priorités et d'élaborer des recommandations et des stratégies d'orientation pour le conseil d'administration de l'AMC.*

### Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises

En 2019, le Comité RSI a continué de travailler avec Affaires mondiales Canada et le cabinet de la ministre de la Diversification du commerce international pour mettre en place un ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises ayant pour mandat de résoudre les différends et d'assurer un processus juste pour toutes les parties en cause.

Au début d'avril, la ministre de la Diversification du commerce international a annoncé la nomination de Sheri Meyerhoffer à titre de première ombudsman canadienne de la responsabilité des entreprises. Dans son discours de présentation, Mme Meyerhoffer a décrit sa vision du rôle d'ombudsman en trois volets : 1) soutenir les entreprises canadiennes, 2) protéger les droits de la personne et 3) faire la promotion de l'image de marque du Canada.

Dans le cadre de son annonce, la ministre a également annoncé que l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises aurait le mandat d'émettre des décrets pour favoriser le règlement collaboratif des différends et la recherche conjointe des faits qui comprend la possibilité d'une enquête indépendante lorsque les entreprises faisant l'objet de plaintes ne sont pas disposées à participer. La ministre a également commandé un examen juridique par un tiers pour déterminer comment les pouvoirs d'exiger des éléments de preuve et des témoignages pourraient être accordés dans le cadre du mandat de l'ombudsman, au besoin. Dans le cadre de cet examen, l'AMC et l'ACPE ont demandé à Fasken Martineau de fournir une analyse juridique détaillée et l'ont ensuite présentée à la ministre. L'AMC a également lancé une campagne de rédaction de lettres pour souligner la nécessité d'un mandat qui demeure axé sur le règlement collaboratif des différends et évite l'octroi de pouvoirs quasi judiciaires. De nombreux membres de l'AMC, dont certains de nos cabinets d'avocats membres associés, ont participé à cette campagne.

En septembre, juste avant le dépôt du bref électoral fédéral, le gouvernement a modifié le décret concernant l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises pour clarifier la façon dont le contrôle des filiales est traité et supprimer une disposition permettant aux entreprises de déposer des plaintes contre des tiers, y compris des ONG. Les changements fournissent également des précisions supplémentaires en permettant à l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises de déterminer qu'une allégation de violation des droits de la personne est « non fondée ».

À la fin de l'année, le bureau de l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises comptait quatre employés et prévoyait en embaucher quatre autres, en plus d'avoir retenu les services d'un avocat de la Commission canadienne des droits de la personne pour aider à rédiger les procédures du mécanisme.

## Relations et engagement

Au cours de l'année 2019, le Comité RSI de l'AMC a continué d'accorder la priorité à l'engagement auprès de nombreuses communautés d'intérêts en lien avec les activités minières canadiennes à l'étranger dans le but de promouvoir les objectifs liés à l'amélioration du rendement, au partage du leadership et des pratiques, et à l'amélioration de l'image d'une industrie minière canadienne responsable à l'étranger. Voici quelques exemples d'activités liées à l'engagement :

### *Groupe consultatif multipartite sur la conduite responsable des entreprises à l'étranger*

Établi en 2018, en même temps que l'annonce de la création de l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises, le Groupe consultatif multipartite sur la conduite responsable des entreprises à l'étranger a pour mandat de fournir au ministre de la Diversification du commerce international des conseils sur les pratiques commerciales responsables. Ses membres de la société civile proviennent du Réseau canadien sur la reddition de compte des entreprises et ses membres de l'industrie, de l'AMC, de l'ACPE, de Chambre de Commerce du Canada, de l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) et de la Fédération canadienne du vêtement (FCV). Le groupe consultatif a tenu une réunion au mois de janvier pour continuer d'établir les priorités et commencer à explorer le sujet prioritaire, soit la responsabilité des chaînes d'approvisionnement. Une deuxième réunion était en cours de préparation en juillet lorsque tous les représentants de la société civile ont démissionné pour signaler leur mécontentement à l'égard de l'orientation du mandat de l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises. Bien que les représentants de l'industrie, dont l'AMC et l'ACPE, soient restés à la table et aient démontré leur engagement, le groupe consultatif est demeuré inactif jusqu'à la fin de l'année et n'a reçu aucune directive du cabinet de la ministre quant à l'avenir.

### *Dialogue avec la communauté financière*

À la suite d'un premier échange fructueux avec un certain nombre d'investisseurs institutionnels canadiens l'an dernier, le Comité RSI a tenu un dialogue de suivi au début du mois de mai pour discuter des pratiques de divulgation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). À cette occasion, les membres du Comité RSI et leurs homologues des relations avec les investisseurs ont rencontré des représentants de la Caisse de dépôt et placement du Québec, de l'OIRPC, de Fiera Capital, du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et de RBC Marchés des Capitaux et de RBC Dominion valeurs mobilières. Le dialogue d'une demi-journée visait à mieux comprendre les points de vue de chaque organisation sur deux questions prioritaires liées aux attentes en matière de divulgation d'information aux investisseurs : les résidus miniers et les changements climatiques. Du point de vue des investisseurs, l'intérêt pour la divulgation de renseignements sur les résidus miniers était lié à la compréhension des réactions de l'industrie à la lettre sur les résidus miniers de l'Église d'Angleterre. L'intérêt des investisseurs pour les changements climatiques portait principalement sur la façon dont le secteur minier donne suite aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation financière relative aux changements climatiques, y compris son rôle dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Le dialogue a été bien accueilli par les investisseurs et les membres de l'AMC, et l'intérêt pour un engagement continu persiste. Les commentaires reçus après la réunion indiquent que les investisseurs souhaitent ardemment se pencher sur des enjeux prioritaires partagés par les sociétés minières et les investisseurs.

### **Participation à des forums internationaux de l'industrie minière**

En octobre, l'AMC a participé à l'assemblée générale annuelle du Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable. Cet événement a pris de l'ampleur et regroupait alors plus de 70 pays. Il continue d'être un forum important qui réunit des gouvernements de pays miniers du monde entier pour discuter des développements importants liés aux politiques minières. Cette année, l'AMC a pris part à un groupe d'experts sur l'approvisionnement responsable aux côtés de l'Initiative for Responsible Mining Assurance (IRMA) et de ResponsibleSteel afin de miser sur son leadership dans la promotion de l'utilisation de normes d'approvisionnement responsable et dans le but de réduire la complexité liée à l'application de multiples normes.

#### *Mining Indaba*

L'AMC s'est associée à Affaires mondiales Canada pour organiser une table ronde sur l'approvisionnement responsable à la conférence Mining Indaba de cette année. C'est la deuxième année consécutive que l'AMC collabore avec Affaires mondiales Canada pour organiser la table d'ouverture de la Journée du développement durable de la conférence. La table ronde était animée par un représentant de la Société financière internationale et comprenait Pierre Gratton, des conférenciers de B2Gold, de l'IRMA, de New Gold et de la Global Battery Alliance, de même qu'un avocat canadien spécialisé en droits de la personne. Les invités à la table ronde ont mis l'accent sur l'évolution des discussions entre les fabricants et les sociétés minières à propos de l'adoption de chaînes d'approvisionnement en métaux et minéraux responsables au cours de la dernière année. L'AMC a eu l'occasion d'y souligner le rôle croissant de l'initiative VDMD dans ce secteur et de la présenter comme une nouvelle norme internationale qui peut être utilisée pour démontrer que l'approvisionnement en métaux et minéraux est responsable. Environ 140 personnes ont assisté à la table ronde, ce qui en fait l'une des présentations les plus populaires de la conférence.

#### *Intervention de la Cour suprême du Canada – Nevsun Resources Ltd. c. Gize Yebeyo Araya, et al.*

À la fin de 2018, l'AMC a décidé d'intervenir auprès de la Cour suprême du Canada dans le cadre d'une demande d'autorisation d'appel de Nevsun (mais pas un membre de l'AMC), qui était à ce moment une société minière canadienne établie à Vancouver. L'appel portait sur une plainte alléguant que Nevsun aurait eu recours à de la main-d'œuvre contrainte au travail à une mine en Érythrée. Deux questions ont été soulevées dans l'appel, soit l'application de la doctrine de l'État et le rôle du droit coutumier international. L'intervention de l'AMC n'a porté que sur le deuxième enjeu et a mis l'accent sur la mise en garde de la Cour au sujet de l'incertitude connexe et des mesures qui seraient nécessaires pour clarifier la situation si la Cour intégrait le droit coutumier international à la *common law* canadienne. À la fin de 2019, la Cour suprême n'avait pas rendu son verdict.

### **Plans pour 2020**

Les travaux du Comité RSI continuent de porter sur un certain nombre de grands aspects, dont le leadership en matière de droits de la personne, la contribution à la mise en place de systèmes de recours justes, dont la recherche d'une issue positive aux enjeux liés à l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises, ainsi que la divulgation des résultats sur le développement durable, tout en visant à assurer le positionnement des sociétés canadiennes à l'étranger. Maintenant que l'ombudsman canadienne de la responsabilité des entreprises est nommée, le plan de travail RSI 2020 prévoit que le Comité RSI devra continuer de consacrer la majeure partie de son attention à l'élaboration de ce mécanisme, y compris dans le cadre de la création des procédures opérationnelles par l'ombudsman, pour s'assurer qu'il constitue un moyen efficace de résoudre les conflits qui contribuera à bâtir l'image de marque du Canada en matière de pratiques commerciales responsables.

## COMITÉ DE L'ÉNERGIE ET GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Président : Chris Adachi, gestionnaire, Mise en œuvre du développement durable et stratégie sur le carbone, Ressources Teck Limitée

*Le Comité de l'énergie favorise la gestion globale de l'énergie, y compris l'amélioration de l'efficacité énergétique et le rendement des émissions de gaz à effet de serre.*

### Tarifification du Carbone et Régime de Tarifification Fondé

Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il établirait un filet de sûreté pour la tarification du carbone, en vertu duquel les provinces et les territoires seraient libres d'imposer une taxe sur le carbone ou de mettre sur pied un système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre. Sinon, le gouvernement fédéral imposerait un système de tarification du carbone. Pendant les six premiers mois de 2019, l'AMC a participé activement aux consultations organisées par les décideurs fédéraux sur la finalisation de ces systèmes.

Les *Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques* de l'AMC ont servi de base à ces consultations. Dans ce document, l'AMC appuie l'idée d'une tarification du carbone sans incidence sur les recettes (neutralité fiscale) et souligne qu'une politique sur les changements climatiques doit assurer l'avantage concurrentiel des secteurs à forte intensité d'émissions exposés aux échanges commerciaux (FIEEEC) et tenir compte des facteurs économiques et géographiques changeants. Par exemple, dans les régions éloignées et nordiques, où le manque d'infrastructure énergétique est le plus prononcé au Canada, les entreprises qui dépendent du carburant diesel payent des coûts énergétiques parmi les plus élevés au pays. Peu de possibilités viables s'offrent à elles pour changer de carburant à l'échelle voulue de manière économique sans être pénalisées par la tarification du carbone.

Plusieurs mesures conformes à nos principes avaient déjà été intégrées au STFR, y compris une norme diesel distincte pour l'électricité (pour prendre en considération les exploitants des régions éloignées et nordiques) et le passage d'une norme unique pour l'extraction minière et la transformation des métaux, proposée à l'origine, à une multitude de normes fondées sur les groupes de produits et les activités.

L'une des mesures finales auxquelles l'AMC a pris part au cours du premier semestre de 2019 était la nécessité pour le système de couvrir les émissions de procédés. À la suite de cette demande, l'AMC a été ravie de voir le programme du STFR final, annoncé en juin 2019, offrir une reconnaissance et un allègement accru aux installations dont plus de 30 % des émissions sont des émissions de procédés.

Parmi les autres domaines où l'AMC s'est engagée dans la tarification du carbone, mentionnons le recyclage des recettes générées par la tarification du carbone et l'élaboration d'un système fédéral de crédits compensatoires. L'AMC a formulé des recommandations pour ces deux consultations, qui ont été lancées conjointement en juin 2019. Ces consultations étaient toujours en cours.

### Norme sur les Combustibles Propres

La norme sur les combustibles propres est un projet de règlement visant à exiger que l'intensité des émissions tirées de l'énergie à base de carbone diminue durant tout le cycle de vie. Dans sa version actuelle, la mesure proposée comprendrait les carburants liquides, solides et gazeux (une première dans

le monde de la réglementation concernant les combustibles solides et gazeux), ciblant les activités de consommation de combustibles dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment et du transport.

Les sociétés minières, grandes consommatrices industrielles d'énergie des secteurs FIEEEEC, sont incapables de transférer les coûts additionnels liés à la conformité à leurs clients. La majeure partie des coûts liés à la conformité associés à la norme sur les combustibles propres sera transférée directement aux consommateurs d'énergie par les fournisseurs de carburants. Un règlement exigeant que l'intensité des émissions de carbone provenant de l'énergie consommée dans les installations industrielles diminue pendant le cycle de vie entraînerait d'autres coûts que n'ont pas à assumer nos concurrents étrangers qui utilisent des combustibles à haute teneur en carbone pour la production d'électricité et les processus industriels. Cette situation risquerait d'entraîner un transfert des émissions de carbone.

L'AMC participe au groupe de travail technique d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) sur la norme sur les combustibles propres depuis 2018 et a souligné à maintes reprises les besoins suivants :

- La reconnaissance et la protection du caractère concurrentiel des secteurs FIEEEEC au moyen d'un éventail de solutions.
- L'établissement de mesures solides de protection qui s'appuient sur des évaluations des coûts cumulatifs du carbone pour les secteurs FIEEEEC.
- La réduction du dédoublement et du chevauchement du fardeau réglementaire découlant de changements divergents dans les politiques et les lois et règlements.
- L'évaluation scientifique et transparente de la possibilité d'atteindre la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la norme sur les combustibles propres, de 30 Mt, et des coûts afférents.
- La communication directe de renseignements aux intervenants et leur mobilisation par la participation au projet d'analyse coûts-bénéfices et d'étude d'impact de la réglementation mené par ECCC.

Des progrès ont été réalisés au chapitre de la reconnaissance et de l'intégration de ces éléments dans le processus de consultation, mais nous avons rencontré de vives résistances au début. Toutefois, au fil du temps, nous avons constaté que les décideurs se montrent ouverts à l'intégration d'éléments énoncés ci-dessus. Le projet de règlement n'a pas encore été publié dans la Gazette du Canada, mais les décideurs prévoient une publication au printemps 2020.

### **Règlement sur les Groupes Électrogènes Diesel Stationnaires Proposé**

Dans une initiative réglementaire précédente, ECCC proposait que les nouveaux groupes électrogènes diesel soient dotés d'une technologie de traitement des gaz d'échappement Phase IV. L'AMC et ses membres ont participé à des webinaires avec des représentants d'ECCC pour communiquer leurs préoccupations par rapport à cette proposition étant donné que ces technologies ne sont pas éprouvées par temps froid hivernal sur les sites miniers en région éloignée. L'AMC a été satisfaite de la proposition d'ECCC dans la Partie 1 de la Gazette du Canada, soit que les sociétés minières exerçant des activités dans des régions éloignées bénéficient de souplesse et qu'elles soient traitées comme les collectivités éloignées. L'AMC continuera de participer au processus de rédaction de la Gazette du Canada pour ce projet de règlement.

## **Document de référence sur l'adaptation aux changements climatiques pour l'industrie minière de l'AMC**

En novembre 2016, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCl) de l'AMC a publié une déclaration consultative intitulée *Relever le défi*, qui encourage l'AMC et ses membres à continuer de tirer parti de leurs efforts, de leurs réalisations et de leurs engagements dans le domaine des changements climatiques. Dans la déclaration, le Groupe soulignait aussi la détermination de l'AMC et de ses membres à contribuer de manière constructive à la lutte planétaire contre les changements climatiques, en citant la récente publication *Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques*, qui présente les éléments fondamentaux d'un régime de tarification du carbone efficace visant à aider le gouvernement fédéral à concevoir un cadre pancanadien sur les changements climatiques.

Pour faire suite à un engagement envers le GCCl contenu dans sa réponse, l'AMC a préparé un mémoire à l'attention de Ressources naturelles Canada à propos de l'élaboration d'un outil de gestion des risques fondé sur des pratiques exemplaires dans un climat changeant. Au début de 2018, l'AMC a été avisée que sa proposition avait été acceptée. En 2018 et en 2019, l'AMC a mis sur pied un comité directeur chargé de chapeauter le projet, a animé des ateliers et a présenté un exposé à Washington devant la Société financière internationale, qui a ensuite exprimé son intérêt à collaborer avec l'organisme dans le cadre de l'initiative. Au moment de la rédaction du présent document, les travaux se poursuivent. L'outil d'orientation devrait être prêt vers la fin de l'année 2020.

## COMITÉ DES AFFAIRES DU NORD

**Président : Stéphane Robert, directeur des affaires réglementaires et de la durabilité, Mines Agnico Eagle Limitée**

*Le Comité des affaires du Nord (CAN) contribue à l'instauration d'un contexte fédéral qui est, sur les plans politique, législatif et réglementaire, favorable à la compétitivité des sociétés minières qui exercent leurs activités dans les régions éloignées et nordiques du Canada, et qui facilite la croissance durable de l'industrie minière canadienne.*

L'industrie minière, qui compte environ 8 500 travailleurs (un emploi sur six dans la région), est le principal moteur de développement économique du secteur privé dans le Nord du Canada. L'apport direct de l'industrie minière au PIB du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut s'est chiffré respectivement à 5 %, 36 % et 23 % en 2018. L'industrie minière a transformé les communautés nordiques et autochtones par la création d'emplois, la formation professionnelle, des achats et le développement des affaires, dans certains cas, des redevances ou des apports en capital, tout en payant des impôts et des redevances aux gouvernements. Même si ces contributions sont importantes, le potentiel est encore plus grand. Des recherches de l'AMC indiquent que les nouveaux investissements pourraient dépasser les 35 milliards de dollars, si de tels investissements sont judicieux et les réalités du marché favorables.

Il est difficile de mener des activités d'exploration, de construction et d'exploitation minières dans les régions nordiques des provinces canadiennes et dans les trois territoires. Par conséquent, mieux faire connaître les coûts, les difficultés et les occasions que représente l'activité minière dans le Nord canadien est la priorité numéro un du Comité des affaires du Nord mis sur pied par l'AMC. L'objectif du Comité est de collaborer avec les gouvernements pour faire en sorte que l'industrie minière dispose d'un processus réglementaire d'attribution des permis clair et efficace, et de souligner la nécessité d'investir dans les infrastructures stratégiques.

### **Développement de L'Infrastructure du Nord**

L'avenir de l'industrie minière canadienne dépend de plus en plus des régions éloignées et nordiques du Canada. Or, le manque d'infrastructures dans ces régions limite les occasions d'augmenter la découverte et la production de richesse. Ce qui aggrave le problème, c'est le faible niveau d'admissibilité de ces territoires aux programmes d'infrastructure fédéraux en raison du critère relatif à l'utilisation publique et des formules de financement par habitant.

Caractérisées par l'isolement des communautés, des températures extrêmes et la quasi-absence d'infrastructures et d'habitations sur des centaines de kilomètres, les régions éloignées et nordiques présentent l'un des coûts de la vie par personne les plus élevés au pays. Une étude menée par l'industrie minière, dont les résultats sont présentés dans le rapport *Corriger les inégalités*, montre qu'il en coûte

au moins six fois plus cher de mener des activités d'exploration et deux fois plus cher de construire de nouvelles mines dans les régions nordiques que dans celles situées au sud. Parmi les projets stratégiques qui ont récemment reçu du financement figurent le Projet d'accès aux ressources du Yukon, de même que la route de T'lichu et un segment de l'autoroute McKenzie Valley, dans les T. N.-O. Enfin, l'AMC a poursuivi son engagement auprès de la Banque de l'infrastructure du Canada afin de veiller à ce que les réalités et les priorités des projets en région éloignée et nordique soient connues et comprises de la banque.

Plus récemment, l'AMC a été encouragée par l'Initiative des corridors de commerce et de transport (ICCT) à procéder au renouvellement de l'enveloppe pour le Nord en faveur duquel elle plaide. Dans le cadre de son budget de 2019, elle a alloué 400 millions de dollars à injecter, à compter de 2020, dans des infrastructures stimulant le commerce dans les territoires, ainsi que des fonds supplémentaires pour lancer et soutenir la mise en œuvre continue du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord.

### **Cardre Stratégique Pour L'Arctique et le Nord**

L'AMC appuie depuis longtemps l'adoption, par le gouvernement, d'un nouveau Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord, une initiative qui, si elle est mise en œuvre, comblera une lacune importante en matière de politique à l'échelle fédérale et visera à réduire les écarts considérables dans la qualité de vie entre les populations du Nord et du Sud, y compris les communautés autochtones. L'AMC a participé à l'élaboration du cadre stratégique de l'Arctique proposé, et a soumis une contribution dans le cadre des consultations.

Après plusieurs années de discussion avec divers ordres de gouvernement, l'AMC a été ravie de constater au moment de la publication du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord que le gouvernement reconnaît l'importance de combler les lacunes en matière d'infrastructures pour atteindre les objectifs sociaux et économiques du but no 2 (qui met l'accent sur l'infrastructure stratégique) et souligne l'importance d'optimiser le développement des ressources, y compris les secteurs minier et énergétique, comme fondement sur lequel des économies locales et régionales solides, durables, diversifiées et inclusives peuvent être bâties.

Bien que le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord soit une politique holistique conçue pour réaliser des progrès multidimensionnels dans l'Arctique, il reconnaît l'importance de l'exploitation minière comme pilier de l'économie et reflète la priorité d'expansion des infrastructures de l'industrie comme étant essentielle à la croissance future.

### **Changements Climatiques**

Depuis longtemps, les coûts énergétiques élevés dans le Nord incitent fortement la société à optimiser le rendement énergétique (y compris celui du carburant), mais les données suggèrent que la réputée production énergétique facile est chose du passé et que, à moins d'une percée technologique, les avancées seront désormais graduées. De plus, le recours à d'autres sources d'énergie dans les régions nordiques et éloignées du Canada est limité et tributaire de l'emplacement géographique.

L'infrastructure déficiente et les technologies disponibles ne permettent pas de remplacer le diesel (et d'éliminer les émissions connexes) dans les délais prescrits et selon les modalités demandées, de sorte que les entreprises assument presque à elles seules les frais associés au carbone. De plus, la norme en matière de combustible propre ne semble pas pouvoir s'appliquer aux industries se trouvant dans des régions à températures extrêmes, comme il en existe au Canada.

Dans tous les contextes de consultation liés aux politiques et aux règlements sur les changements climatiques, s'assurer que la sensibilité aux opérations hors réseau dans les régions éloignées et nordiques est comprise et prise en compte est un élément fondamental de la collaboration de l'AMC avec les décideurs.

## COMMERCE INTERNATIONAL ET INVESTISSEMENT

*L'Association minière du Canada (AMC) s'intéresse et participe aux activités commerciales du gouvernement et travaille dans le but de promouvoir la libre circulation des échanges commerciaux et des investissements afin d'améliorer la compétitivité internationale de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux.*

L'industrie minière est un des secteurs industriels canadiens les plus actifs à l'étranger, à égalité avec les services financiers et le secteur pétrolier et gazier. En 2018, l'industrie représentait environ 20 % des exportations du Canada (plus de 104 milliards de dollars) et compte chaque année pour une part considérable des investissements directs canadiens à l'étranger. Le Canada est également une plaque tournante du financement minier, puisque la Bourse de Toronto (TSX) et la Bourse de croissance de Toronto (TSXV) accueillent 57 % des sociétés minières ouvertes du monde et négocient invariablement la majorité de la valeur du financement par actions pour l'industrie minière mondiale sur une base annuelle.

Le succès de l'industrie minière au Canada est dû en partie aux efforts commerciaux du gouvernement fédéral. Celle-ci englobe le réseau d'ambassadeurs et de délégués commerciaux à l'étranger, la capacité de financement des transactions commerciales par l'entremise d'Exportation et Développement Canada, ainsi que bon nombre d'accords de libre-échange et d'APIE.

### **Accords de Libre-Échange**

Les ententes de libre-échange, d'investissement et de taxation contribuent à faciliter le commerce des produits miniers et le flux des investissements. Ces ententes réduisent les obstacles à l'investissement, augmentent la transparence et amplifient la collaboration. La réduction et l'élimination des droits de douane rendent les produits miniers plus concurrentiels sur les marchés étrangers en corrigeant les inégalités en matière de coûts, ce qui permet aux sociétés de gagner des parts de marché plus importantes.

Le maintien de la position de tête du Canada à l'échelle mondiale repose en partie, pour l'industrie minière et le secteur de l'approvisionnement, sur l'accès à des moyens de placement et de commerce modernes et considérables afin d'aller à la rencontre du monde, là où les activités commerciales se déroulent. L'AMC est ravie de constater que le gouvernement du Canada s'attaque à un programme solide de commerce et encourage la participation aux accords suivants.

#### *Accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique*

Le 30 novembre 2018, l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) a été signé. L'ACEUM est fondé sur l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), entré en vigueur le 1er janvier 1994. L'accord actuel est le résultat de plus d'une année de négociations, marquée par des menaces d'imposition par les États-Unis de droits de douane pour le Canada.

Au Canada, le projet de loi à ratifier ACEUM a été déposé au Parlement en mai 2019, mais n'est pas devenu une loi avant la dissolution du Parlement en vue des élections fédérales de 2019. La ratification de l'ACEUM est une grande priorité du gouvernement, le projet de loi étant déposé et progressant bien au Parlement. À titre de marché le plus important du Canada pour les exportations de minéraux et de métaux, l'AMC a toujours appuyé la nécessité de ratifier l'accord mis à jour.

### *Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste*

Le 30 décembre 2018, l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) est entré en vigueur dans les six premiers pays à ratifier l'accord : le Canada, l'Australie, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et Singapour. Le Vietnam a été le septième pays à ratifier l'accord le 30 janvier 2019.

L'AMC a appuyé la ratification de l'accord par le gouvernement et son entrée en vigueur puisqu'il ouvre de nouvelles possibilités pour les nouveaux marchés. Au cours des années qui ont précédé l'entrée en vigueur de l'accord, les exportations de métaux et de minéraux du Canada vers les pays du PTPGP se chiffraient en moyenne à 6,8 milliards de dollars par année. Les exportations de métaux et de minéraux sont actuellement soumises à des droits de douane dans plusieurs des marchés du PTPGP, notamment l'Australie (jusqu'à 5 %), le Japon (jusqu'à 11,7 %), la Malaisie (jusqu'à 50 %), la Nouvelle-Zélande (jusqu'à 10 %) et le Vietnam (jusqu'à 40 %). Ces droits de douane seront complètement éliminés par le PTPGP.

### *Libre-échange avec la Chine*

La Chine est le plus important pays consommateur de matières premières. D'après de récentes estimations, à l'échelle mondiale, la Chine consomme 54 % de l'aluminium, 48 % du cuivre, 50 % du nickel et 45 % de l'acier (et, par conséquent, un pourcentage élevé du charbon métallurgique). La Chine est aussi un consommateur important de métaux précieux. Elle achète ou exploite 23 % des ressources mondiales en or et 15 % de celles en argent. Le pays consomme également 13 % de la production mondiale d'uranium, un pourcentage sur le point d'augmenter étant donné le nombre de réacteurs nucléaires en construction ou actuellement sous commande.

Un accord de libre-échange avec la Chine représente une occasion importante pour le Canada d'accroître ses parts de marchés pour les matières premières, mais l'AMC souligne que ce type d'accord doit toutefois reposer sur le principe de la réciprocité.

### *Marché commun du Sud*

Le Marché commun du Sud (Mercosur) est un bloc commercial de marché commun sous-régional d'Amérique du Sud dont les membres actuels sont l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Le 9 mars 2018 à Asunción, au Paraguay, des négociations pour un accord de libre-échange complet entre le Canada et le Mercosur ont été entamées.

L'AMC a soutenu les efforts du gouvernement en matière de réévaluation de la viabilité d'un accord de libre-échange avec le Mercosur et participe régulièrement à des consultations sur le sujet.

Au-delà des investissements et des actifs, l'AMC et ses membres exportent leurs pratiques exemplaires en matière de développement minier durable dans les pays du Mercosur. Les exemples les plus représentatifs de l'exportation de ces pratiques sont en Argentine et au Brésil, où l'association minière nationale de l'Argentine (Cámara Argentina de Empresarios Mineros) et l'association minière du Brésil (Instituto Brasileiro de Mineração) ont toutes deux adopté l'initiative VDMD de l'AMC. L'adoption de cette initiative par l'Argentine et le Brésil constitue un jalon important dans la collaboration entre le Canada et d'importantes régions minières de l'Amérique latine en vue d'établir des normes sur l'exploitation minière responsable.

### *Alliance du Pacifique*

L'Alliance du Pacifique est une initiative régionale créée en 2011 par le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou qui vise la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des gens. Chacun de ces pays est une destination importante pour les investissements miniers canadiens, et l'AMC appuie le resserrement des liens commerciaux avec l'Alliance.

Avec un PIB combiné de 2,5 billions de dollars et 223 millions d'habitants, l'Alliance du Pacifique constitue un marché majeur pour le Canada. Les objectifs généraux de l'Alliance sont de favoriser la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des gens et de promouvoir une compétitivité accrue et la croissance économique des pays membres.

### **Accords sur la Promotion et la Protection des Investissements Étrangers (APIE)**

Un APIE est un accord bilatéral qui vise à favoriser les investissements étrangers en établissant un cadre de droits et d'obligations juridiquement contraignants. Au moment de la rédaction, le Canada comptait 38 APIE en vigueur, en avait signé deux autres qui n'étaient pas encore en vigueur, avait mené à bien des négociations avec cinq autres pays et était toujours en négociation avec 14 autres pays.

Bien que le recours aux mesures d'exécution des APIE, comme les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États présentés ci-dessous, soit rare, la simple existence d'un APIE fournit aux gouvernements étrangers un ensemble de règles et d'attentes en matière d'équité et de transparence, ce qui contribue à rassurer les investisseurs. Affaires mondiales Canada examine son programme d'APIE, notamment par la consultation d'intervenants. L'AMC continuera de participer à ce processus et insiste sur l'importance de toujours inclure, dans les accords futurs, des mécanismes robustes de règlement des différends entre investisseurs et États.

### **Mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États**

Les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États sont des mécanismes qui sont prévus dans des accords de libre-échange ou des traités d'investissement et qui permettent aux investisseurs étrangers, y compris les investisseurs canadiens à l'étranger, d'avoir accès à un tribunal international pour régler des différends en matière d'investissement. Ces mécanismes sont d'une importance cruciale pour l'industrie minière canadienne en raison des facteurs uniques qui définissent les investissements miniers. D'abord, les sociétés minières doivent s'installer dans les endroits où se trouvent les gisements minéraux et métalliques pouvant être exploités commercialement. Bien que le Canada soit riche en minéraux et en métaux, un nombre considérable de membres de l'AMC exercent également des activités à l'étranger, de manière particulièrement intensive dans certains pays.

Les activités minières sont plus vulnérables que d'autres puisque le coût d'investissement initial associé à la mise en valeur est énorme. Il arrive souvent que les coûts d'investissement initiaux d'une mine moyenne dépassent 1 milliard de dollars, et ce, avant même la production ou la transformation. Une fois la production entamée, les mines sont habituellement exploitées pendant plusieurs années avant de rembourser l'investissement initial et de commencer à retirer des bénéfices. Dans le cas d'une interruption de production minière hors du contrôle d'une société, le capital investi dans le pays hôte est immuable.

## CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

Directeur général : Ryan Montpellier, Président du conseil : Dean Winsor, vice-président principal et chef des RH, Ressources Teck, Vice-président du conseil : Keith Harris-Lowe, vice-président, Ressources humaines, Mines Agnico Eagle

*Le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHiM) est la source d'information sur le marché du travail dans l'industrie minière au Canada. Cet organisme sans but lucratif indépendant a pour mission de stimuler la collaboration entre les sociétés d'exploitation et d'exploration minière, les syndicats, les sous-traitants, les établissements d'enseignement postsecondaire, les associations minières et les groupes autochtones. Il cherche également à cerner et à relever les défis du secteur canadien des minéraux et des métaux sur le plan des ressources humaines et de la main-d'œuvre.*

Organisme sans but lucratif indépendant, le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHiM) est la source d'information sur le marché du travail dans l'industrie minière au Canada. Il s'agit de la seule source de solutions de ressources humaines axées sur l'industrie au Canada pour le secteur des minéraux et des métaux.

En 2018, un exercice de mise à jour et de mise en œuvre du plan stratégique du Conseil RHiM pour 2019-2024 a été entrepris par son conseil d'administration et son personnel. La vision, la mission, les priorités stratégiques et les valeurs renouvelées du Conseil RHiM lui fournissent une orientation alors qu'il continue de diriger les efforts de collaboration dans l'ensemble du secteur minier canadien afin de comprendre les tendances du marché du travail, de cerner les occasions et d'élaborer des solutions.

Le financement de l'organisme provient des recettes générées par ses programmes d'activités, de l'Association minière du Canada (AMC) et du gouvernement fédéral. Le Conseil RHiM est régi par un conseil d'administration réunissant 14 personnes qui représentent un échantillon des employeurs, syndicats, associations, groupes d'équité et enseignants du secteur minier de partout au Canada. Le conseil d'administration veille à ce que la mission, les valeurs et les activités de l'organisme produisent des résultats tangibles, et le Conseil RHiM rassemble un réseau de plus de 250 bénévoles pour contribuer à ses recherches et orienter ses comités de projet.

Le plan stratégique 2019-2024 du Conseil RHiM met l'accent sur quatre priorités clés.

- **Information sur le marché du travail** : Être la source d'information, d'expertise et d'analyses fiable, pertinente et adaptée du secteur minier canadien.
- **Inclusion, diversité et perfectionnement professionnel** : Diriger, élaborer et mettre en œuvre des programmes et des outils qui contribuent à former une main-d'œuvre inclusive, diversifiée et durable pour le secteur minier canadien.
- **Normes professionnelles canadiennes et développement de la main-d'œuvre** : Établir et maintenir un ensemble de normes professionnelles canadiennes pour élaborer, évaluer et reconnaître la formation et les compétences des travailleurs du secteur minier canadien.

- **Engagement et partenariat stratégiques** : Mobiliser et coordonner des partenaires, et collaborer avec eux pour cerner les tendances du marché du travail qui ont une incidence sur le secteur minier canadien et y réagir.

### Faits saillants du programme :

#### *Information sur le marché du travail (IMT) :*

Le modèle prévisionnel du Conseil RHiM en matière d'IMT est propre au secteur et est reconnu comme la ressource à privilégier par l'industrie et les parties prenantes. Il renforce la capacité de l'industrie minière à comprendre les facteurs de l'offre et de la demande du marché du travail et la façon dont ils varient en fonction de diverses conditions, ce qui permet au secteur de relever les défis liés notamment au recrutement, au maintien en poste, à l'inclusion, à la formation, à la pénurie de main-d'œuvre et aux obstacles à l'emploi.

Les modèles, les outils et les capacités du Conseil RHiM continuent d'offrir aux parties prenantes des rapports d'IMT, des études, des prévisions et toute autre information pertinente :

- *L'Aperçu du marché du travail dans l'industrie minière canadienne 2020* a été publié en décembre 2019. Il fournit des prévisions sur les besoins liés à l'embauche et les personnes compétentes disponibles pour les dix prochaines années et comprend : 1) une brève mise à jour économique sur le secteur, 2) les défis et les tendances en matière d'offre de main-d'œuvre et 3) la mise en lumière des compétences les plus recherchées.
- Le Mineur de données RH, tableau de bord trimestriel de l'IMT, est accessible au [www.mihhr.ca/fr](http://www.mihhr.ca/fr). L'édition de novembre 2019 présente les principales conclusions de *L'Aperçu du travail dans l'industrie minière canadienne 2020*.
- Un deuxième sondage semestriel sur le secteur de l'exploration minérale a été distribué aux employeurs, aux entrepreneurs, aux travailleurs, aux étudiants et aux enseignants en partenariat avec l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE). Le sondage portait sur les enjeux et les défis auxquels l'industrie de l'exploration minérale est confrontée afin de déterminer ses priorités stratégiques en matière de développement des ressources humaines. La parution du document connexe, *Exploration minérale au Canada : aperçu des RH 2020*, devrait avoir lieu lors du congrès 2020 de l'ACPE.
- Un nouveau rapport de recherche sur la nature changeante du travail, l'innovation, l'automatisation et la main-d'œuvre dans l'industrie minière canadienne devrait paraître en 2020.

### Inclusion, diversité et perfectionnement professionnel :

*Équiper la relève : Développer les talents dans l'industrie minière par l'apprentissage intégré en milieu de travail* : Le gouvernement du Canada a accordé au Conseil RHiM un financement de 7,8 millions de dollars sur quatre ans dans le cadre de son Programme de stages pratiques pour étudiants afin de créer le programme Équiper la relève et 700 nouvelles occasions d'apprentissage intégré en milieu de travail pour les étudiants de niveau postsecondaire dans les domaines des STIM et les domaines associés au commerce. Des subventions salariales pouvant atteindre 7 000 \$ sont offertes aux employeurs qui créent de nouvelles occasions d'apprentissage intégré en milieu de travail pour les étudiants de programmes postsecondaires liés au secteur minier.

*Projet Pour une équité entre les sexes dans l'industrie minière* : Le projet Pour une équité entre les sexes dans l'industrie minière (projet ESIM) vise à accélérer les changements institutionnels nécessaires à l'amélioration de l'équité entre les sexes au sein de l'industrie minière canadienne grâce à la mise en œuvre d'outils, de processus et d'activités stratégiques en matière de ressources humaines. Le Conseil RHiM met en œuvre le projet ESIM en Saskatchewan grâce à un financement assuré par l'International Minerals Innovation Institute (IMII). Le projet pilote utilise le projet ESIM pour mettre sur pied une nouvelle cohorte de champions de l'égalité entre les sexes, d'agents de changement et d'examen des politiques et des procédures au sein des exploitations minières et des organismes d'approvisionnement.

***Réseau d'immigrants professionnels du secteur minier*** : En partenariat avec le Toronto Region Immigrant Employment Council (TRIEC) et l'organisme Professions North/Nord (PNN), financé par le gouvernement de l'Ontario, le projet M-PIN 2018-2021 du Conseil RHiM aide les employeurs miniers de l'Ontario à entrer en contact et à collaborer avec des experts aux vues similaires et des professionnels formés à l'étranger à la recherche d'un emploi valorisant. De nombreuses activités de réseautage ont eu lieu à Toronto et à Sudbury, une séance d'information a été tenue dans le cadre du salon de l'emploi virtuel du Conseil RHiM, un salon de l'emploi en personne et un souper de réseautage ont eu lieu à Toronto, et une formation sur la diversité et l'inclusion a été offerte aux employeurs du secteur minier à Sudbury, à Toronto et à North Bay.

#### ***Normes professionnelles canadiennes et développement de la main-d'œuvre :***

*Normes professionnelles canadiennes (NPC)* : En collaboration avec l'industrie, le Conseil RHiM élabore et met à jour des NPC pour les principales professions du secteur minier : mineurs/mineuses de fond, mineurs/mineuses de surface, opérateurs/opératrices dans le traitement de minerais, foreurs/foreuses au diamant, formateurs/formatrices de l'industrie, opérateurs/opératrices de treuil et superviseurs/superveuses de premier niveau.

Le Conseil RHiM a reçu plus de 1,3 million de dollars dans le cadre du Programme d'appui aux initiatives sectorielles du gouvernement du Canada pour la deuxième phase du projet des NPC (avril 2018 à avril 2021). Un projet pilote de reconnaissance professionnelle par un comité d'examen, s'appuyant sur le Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne (PRPIMC) actuel du Conseil RHiM pour améliorer l'accès à la reconnaissance professionnelle et explorer d'autres façons de mettre en œuvre les NPC, mis en œuvre pour les mineurs/mineuses de fond, les mineurs/mineuses de surface, les opérateurs/opératrices dans le traitement de minerais et les foreurs/foreuses au diamant, a permis de déterminer que les compétences en informatique et la culture informatique constituaient des obstacles clés à l'adoption du processus. Le Conseil RHiM étudie également d'autres façons de mettre en œuvre les NPC en élaborant un programme national de formation à l'intention des foreurs/foreuses au diamant et des formateurs/formatrices de l'industrie, et en élaborant un programme flexible de reconnaissance professionnelle applicable aux divers programmes de formation conformes aux NPC. Enfin, en réponse à l'appel à l'action 92iii de la Commission de vérité et réconciliation, le Conseil RHiM élabore une norme de formation que les programmes de formation des sociétés minières devraient s'efforcer d'atteindre en matière d'inclusion des Autochtones.

*Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne (PRPIMC)* : Le PRPIMC constitue la norme de l'industrie en matière de validation des compétences, des connaissances et l'expérience des travailleurs du secteur minier. Le PRPIMC a permis l'octroi d'une reconnaissance

professionnelle à plus de 1 200 travailleurs appartenant aux groupes professionnels visés par les NPC. Parmi les entreprises qui le mettent en œuvre, on retrouve Dominion Diamond, la mine de diamants Diavik, Ressources Teck, Hy-Tech Drilling Ltd et New Gold.

*L'Essentiel des mines et potentiel minier* : L'Essentiel des mines est le seul programme national de formation sur l'industrie minière destiné aux peuples autochtones qui soit reconnu par l'industrie. Élaboré en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations, il confère la confiance et les compétences nécessaires pour intégrer la main-d'œuvre de l'industrie minière. Depuis la création du programme, près de 650 apprenants se sont inscrits et 53 % des diplômés ont poursuivi leurs études ou obtenu un emploi dans le secteur minier.

Le Conseil RHiM a obtenu environ 1,9 million de dollars du Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles (BACE) d'EDSC pour mettre à jour et améliorer L'Essentiel des mines et augmenter les possibilités d'emploi pour les populations non autochtones qui font face à des obstacles à l'emploi dans l'industrie minière, et ce, par l'élaboration et la mise à l'essai d'un nouveau programme de compétences essentielles pour les femmes, les jeunes et les nouveaux arrivants. Ces améliorations ont entraîné la création d'un programme de formation sur le potentiel minier à l'intention des femmes, des jeunes et des nouveaux arrivants mis à l'essai dans les quatre établissements suivants :

- Northern College – Moose Factory (Ontario) (en partenariat avec Detour Gold)
- École secondaire catholique Thériault – Timmins (Ontario) (en partenariat avec Newmont Goldcorp – Porcupine)
- Oshki-Pimache-O-Win : The Wenjack Educational Institute, Thunder Bay (Ontario) (en partenariat avec Newmont Goldcorp – Musselwhite)
- Conseil des innus de Pessamit, Pessamit (Québec) (en partenariat avec Mason Graphite)

Le potentiel minier sera officiellement lancé en 2020.

**Pour Plus de Renseignements :**

Consultez le site [www.mihr.ca/fr](http://www.mihr.ca/fr) ou communiquez avec Ryan Montpellier, directeur général, à [rmontpellier@mihr.ca](mailto:rmontpellier@mihr.ca).

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMC

Présidente (juin 2017-2019) : Anne Marie Toutant, Suncor Énergie inc.

(juin 2019 – ) : Gordon Stohart, IAMGOLD Corporation

Mike Agnew, Fort Hills Energy Limited Partnership

Amanda Bernier, Royal Canadian Mint

Joe Boaro, First Quantum Minerals

Brendan Cahill, Excellon Resources Inc.\*\*

Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada

David Clarry, HudBay Minerals Inc.

Alan Coutts, Noront Resources Ltd.

Leigh Curyer, NexGen Energy Ltd.

Lisa Damiani, New Gold Inc.\*\*

Shane Durgin, Dominion Diamond Mines ULC\*\*

Patrick Merrin, Dominion Diamond Mines ULC

Christina Erling, Barrick Gold Corporation

Craig Ford, Excellon Resources Inc.

Ross Gallinger, Yamana Gold Inc.

Pierre Gratton, Mining Association of Canada

Sara Harrison, BHP

Andrew Hastings, Lundin Mining Corporation

Michel Julien, Agnico Eagle Mines Limited

Sean Keating, New Gold Inc.

Belinda Labatte, Mandalay Resources Corporation\*\*

Erik Madsen, De Beers Group of Companies

Tina Markovic, BHP\*\*

Don McDonald, NorZinc Ltd

Ross McElory, Fort Hills Energy Limited Partnership\*\*

Cory McPhee, Vale

John Mullally, Newmont Gold Corp.

Clynton Nauman, Alexco Resource Corp.

Shawn Neilson, Canadian Natural Resources Limited

Christopher Lemon, Pan American Silver Corp.

Jean Ouellet, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.

Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation

George Read, Star Diamond Corporation

Peter Read, Syncrude Canada Ltd.

Neil Reeder, B2Gold Corp.

Derek Riehm, Lundin Mining Corporation

Luke Russell, Hecla Quebec Inc.

Alexis Segal, Glencore Canada

Maciej Sciazko, Nyrstar

Peter Sinclair, Barrick Gold Corporation\*\*

Paul Skayman, Eldorado Gold Corporation

Marcia Smith, Teck Resources Limited

Bruce Sprague, NexGen Energy Ltd.\*\*

Travis Temple, Hudbay Minerals Inc.\*\*

Mike van Akkooi, Kinross Gold Corporation

Paul West-Sells, Western Copper and Gold Corporation

Alice Wong, Cameco Corporation

Steve Wood, Sherritt International Corporation

Penggui Yan, HD Mining International Ltd

\*\* Départ au 2019

#### COMITÉ EXÉCUTIF

Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada

David Clarry, HudBay Minerals Inc.

Alan Coutts, Noront Resources Ltd

Pierre Gratton, Mining Association of Canada

Michel Julien, Agnico Eagle Mines Limited

Cory McPhee, Vale

John Mullally, Newmont Goldcorp Inc.

Peter Read, Syncrude Canada Ltd.

Alexis Segal, Glencore Canada

Marcia Smith, Teck Resources Limited  
Gordon Stothart, IAMGOLD Corporation  
Anne Marie Toutant, Suncor Energy Inc. \*\*  
Alice Wong, Cameco Corporation

\*\* Départ au 2019

ADMINISTRATEURS

Anne Marie Toutant, présidente  
Gordon Stothart, président  
Cory McPhee, vice-président  
David Clarry, vice-président  
Travis Temple, trésorier\*\*  
Pierre Gratton, président et chef de la direction et secrétaire

MEMBRES HONORAIRES PERPÉTUELS

Jim Carter  
Doug Horswill  
William James  
Norman Keevil

#### ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE VDMD

Président : Peter Read, Syncrude Canada Ltd

Joe Boaro, First Quantum Minerals  
David Clarry, Hudbay Minerals inc.  
Scott Davidson, New Gold inc.  
Craig Ford, Excellon Resources inc.  
Caitlin Glynn-Morris, First Quantum Minerals  
Michel Julien, Mines Agnico Eagle Limitée  
Ed Kniel, Ressources Teck Limitée  
Erik Madsen, Groupe d'entreprises De Beers  
Tina Markovic, BHP Billiton Canada inc.  
Cory McPhee, Vale  
Josée Méthot, Association minière du Québec  
Shirley Neault, Hudbay Minerals inc.  
Sheila Risbud, Ressources Teck Limitée  
Anne Marie Toutant, Suncor Énergie inc.\*\*  
Penggui Yan, HD Mining International Ltd  
Carolyn Chisholm OU Stephane Gauthier-Maison, Rio Tinto  
Leigh Curyer, NexGen Energy Ltd  
Sara Harrison, BHP Billiton Canada inc.  
Shawn Neilson, Canadian Natural Resources Limited  
Luke Russell, Hecla Québec inc.  
Amber Johnston-Billings, Trevali

\*\* Départ au 2019

#### GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (GCC)

Theresa Baikie, Catégorie d'Autochtone  
Dan Benoit, Catégorie d'Autochtone  
Jocelyn Fraser, Catégorie du développement international  
Tim Johnston, Catégorie du développement économique et communautaire  
Stephen Hazell, Catégorie d'ONG à vocation environnementale  
Sujane Kandasamy, Catégorie d'ONGE  
Joy Kennedy, Catégorie d'ONG à vocation sociale (incluant les organisations religieuses)\*\*  
Doug Olthuis, Catégorie de la main-d'œuvre et milieu de travail\*\*  
Maya Stano, Catégorie d'expert  
Stephen Walker, Catégorie des finances et investissement  
Chef David Walkem, Catégorie du développement économique et communautaire  
Dennis Howlett, Catégorie d'ONG à vocation sociale  
Richard Paquin, Catégorie de la main-d'œuvre et milieu de travail

\*\* Départ au 2019

#### *REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE DU GCC*

Pierre Gratton, Association minière du Canada  
Josée Méthot, Association minière du Québec  
Cory McPhee, Vale  
Shirley Neault, Hudbay Minerals inc. (observatrice)  
Peter Read, Syncrude Canada Ltd  
Mark Wiseman, Avalon Rare Metals inc.  
Alice Wong, Corporation Cameco  
Scott Yarrow, Glencore

#### CHEFS DE L'INITIATIVE VDMD

Présidente : Shirley Neault, Hudbay Minerals inc. et Vice-président : Shane Borchardt, Corporation Cameco

Chris Adachi, Ressources Teck Limitée  
Tracy Anderson, First Quantum Minerals  
Meghan Barnett, Glencore  
Annie Blier, Hecla Québec inc.

Shane Borchardt, Corporation Cameco  
 Chris Browne, Vale  
 Micheline Caron, Association minière du Québec  
 Dustin Chaffee, Dominion Diamond Mines ULC  
 Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada  
 Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Ltd  
 Stephen Crozier, IAMGOLD  
 Jeremy Dart, Société aurifère Barrick  
 Scott Davidson, New Gold inc.  
 Normand D'Anjou, Corporation Canadian Malartic  
 Jean-François Doyon, Mines Agnico Eagle Limitée  
 Martin Duclos, Corporation Canadian Malartic  
 Guy Dufour, Glencore  
 Pierre-Philippe Dupont, Glencore  
 Helton Fan, Ressources Teck Limitée  
 Craig Ford, Excellon Resources inc.  
 Kris Frederickson, Suncor Énergie inc.  
 Stephane Gauthier-Maison, Rio Tinto  
 Monique Gervais, Compagnie minière IOC du Canada  
 Patrice Gilbert, Mines Agnico Eagle Limitée  
 Ivo Gonzalez, Sherritt International Corporation  
 Brent Hamblin, First Quantum Minerals  
 Sara Harrison, BHP Billiton Canada inc.  
 Frances Hilderman, Rio Tinto  
 Michaela Illie, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
 Denis Isabel, IAMGOLD  
 Liane Kelly, B2Gold Corp.  
 Ed Kniel, Ressources Teck Limitée  
 Mark Kruger, Syncrude Canada Ltd  
 Maxime Lachance, Association minière du Québec  
 Norman Ladouceur, Mines Agnico Eagle Limitée  
 Stephanie Lafreniere, Corporation Canadian Malartic  
 Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC  
 Pascal Lavoie, Mines Agnico Eagle Limitée  
 Claudine Lee, Dominion Diamond Mines ULC  
 Emma Leith, Mines Agnico Eagle Limitée  
 Charles Levac, Glencore  
 Janice Linehan, Suncor Énergie inc.  
 Paul Maideston, Glencore  
 Scott Maloney, Ressources Teck Limitée  
 Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corporation  
 Casey McKeon, Rio Tinto  
 Sarah McLean, De Beers Canada inc.  
 Maurice Moreau, Glencore  
 Genevieve Morinville, Baffinland Iron Mines Corporation  
 Shirley Neault, Hudbay Minerals inc.  
 Karen Osadchuk, Société aurifère Barrick  
 Michael Patterson, Anglo American Metallurgical Coal  
 Michael Patterson, Anglo American  
 Steve Pelletier, Glencore  
 Nicole Pesonen, Nyrstar  
 Jennifer Prospero, Sherritt International Corporation  
 Neil Rayner, Ressources Teck Limitée  
 Angie Robson, Vale  
 Dale Shafer, Société aurifère Barrick  
 Johan Skoglund, Nyrstar  
 Roger Souckey, Goldcorp inc.  
 Gail Susana Ross, Société aurifère Barrick  
 Denis Therrien, Mines Agnico Eagle Limitée  
 Petrina Torgerson, Goldcorp inc.  
 Glen D. Watson, Vale  
 Eric Westrum, Suncor Énergie inc.  
 Lynda Wilson-Hare, Glencore  
 Scott Wytrychowski, Canadian Natural Resources Limited

\*\* Départ au début 2020

#### RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE

Président : Christian Del Valle, Newmont Goldcorp Corporation  
Vice-président : David Clarry, Hudbay Minerals inc.  
Joe Boaro, First Quantum Minerals  
Brendan Cahill, Excellon Resources inc.  
Dominic Channer, Kinross Gold Corporation  
Carolyn Chisholm, Rio Tinto  
David Clarry, Hudbay Minerals inc.  
Dale Coffin, Mines Agnico Eagle Limitée  
Michel Julien, Mines Agnico Eagle Limitée  
Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Ltd  
Christina Erling, Société aurifère Barrick  
Stephen Crozier, IAMGOLD Corporation  
Alina Shams, IAMGOLD Corporation  
Christian Del Valle, Goldcorp inc.  
Paul Doucet, International SOS Canada inc.  
Jade McInnis, Rio Tinto Canada  
Craig Ford, Excellon Resources inc.  
Kris Frederickson, Suncor Énergie inc.  
Ross Gallinger, Yamana Gold inc.  
Caitlin Glynn-Morris, First Quantum Minerals  
Matt Johnson, Lundin Mining Corporation  
Erin Johnston, Lundin Mining Corporation  
Andrew Hastings, Lundin Mining Corporation  
Ana Gabriela Juarez, Juarez Environmental Consultants inc.  
Liane Kelly, B2Gold Corp.  
Steffen Kramer, B2Gold Corp.  
Mark Liskowich, SRK Consulting inc.  
Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corporation  
Cory McPhee, Vale  
Simon Jimenez, Vale  
Monica Moretto, Pan American Silver Corp.  
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau  
Kathryn Franklin, BGC Engineering inc.  
Nick Enos, BGC Engineering inc.  
Ed Opitz, Kinross Gold Corporation  
Channa Pelpola, Ressources Teck Limitée  
Stephanie Levy, Ressources Teck Limitée  
Jennifer Prospero, Sherritt International Corporation  
Neil Reeder, B2Gold Corp.  
Amélie Rouleau, Glencore  
Luke Russell, Hecla Québec inc.  
Jamie Sawyer, International SOS Canada inc.  
Alishia Klein, Canadian Natural Resources Itée  
Jay Schlosar, Ressources Teck Limitée  
Sharon Singh, Bennett Jones LLP  
Louise Burgess, Eldorado Gold Corporation  
Roger Souckey, Goldcorp inc.  
Rose Stacey, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs  
Aaron Steeghs, Yamana Gold inc.  
Ian Turpin, Quadra Chemicals Ltd  
Eric Westrum, Suncor Énergie inc.  
Tricia Wilhelm, Anglo American plc  
Lesley Williams, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs  
Amber Johnston-Billings, Trevaill Mining Corporation

#### COMITÉ DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Président : Kara Flynn, Syncrude Canada Ltd

Charles Birchall, Willms & Shier  
Bethany Borody, New Gold inc.  
Darrel Burnouf, Corporation Cameco  
Kristin Cuddington, Corporation Cameco  
Shane Borchardt, Corporation Cameco

Mike Simpson, Canadian Natural Resources Limited  
Angela Stelzer, Deloitte  
Carolyn Chisholm, Rio Tinto  
Caroline Theriault, Rio Tinto  
David Clarry, Hudbay Minerals inc.  
Chantal Clément, Goldcorp inc.  
Stephen Crozier, IAMGOLD Corporation  
Jean-François Doyon, Mines Agnico Eagle Limitée  
Michel Julien, Mines Agnico Eagle Limitée  
Melissa Desrochers, Mines Agnico Eagle Limitée  
Micheline Caron, Association minière du Québec  
Maxime Lachance, Association de l'exploration minière du Québec  
Mark Edwards, Ressources Teck Limitée  
Kent England, Corporation Cameco  
Véronique Fortier, Hecla Québec inc.  
Annie Blier, Hecla Québec inc.  
Norman Fraser, Ressources Teck Limitée  
Renald Gauthier, CIMA+  
Patrice Gilbert, Mines Agnico Eagle Limitée  
Gris Bryn, McCarthy Tétrault  
Alan Hair, Hudbay Minerals inc.  
Steve Virtue, Yamana Gold inc.  
Angie Robson, Vale  
Joshua Hardy, Rio Tinto  
Johnathan Huntington, Corporation Cameco  
Étienne Lamy, Rio Tinto  
Pascale Larouche, Conseil des ressources humaines de l'industrie minière  
Heather Lawrence, Ressources Teck Limitée  
Mark Liskowich, SRK Consulting inc.  
Martha Manuel, New Gold inc.  
Andrea McLandress, Mining Association of Manitoba  
Sarah McLean, De Beers Canada inc.  
Sherri Crothers, De Beers Canada inc.  
Ryan Montpellier, Conseil des ressources humaines de l'industrie minière  
Glenn Nolan, Noront Resources Ltd  
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau  
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation  
Mark Prystupa, Suncor Énergie inc.  
Kara Flynn, Suncor Énergie inc.  
Neil Rayner, Ressources Teck Limitée  
Sheila Risbud, Ressources Teck Limitée  
Amélie Rouleau, Glencore  
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd  
Sharon Singh, Bennett Jones LLP  
Ken Smith, BHP Billiton Canada inc.  
Roger Souckey, Goldcorp inc.  
Bruce Sprague, NexGen Energy Ltd  
Luka Stevanovic, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs\*\*  
Rebecca Sullivan, Suncor Énergie inc.  
Bonnie Veness, Suncor Énergie inc.  
Tom Syer, Ressources Teck Limitée  
Yves Thomassin, BBA inc.  
Lesley Williams, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs  
Blake Williams, Bennett Jones LLP  
Mark Sitter, Lundin Mining Corp  
Leigh Curyer, NexGen Energy Ltd

#### COMITÉ DE L'ÉNERGIE

Président : Chris Adachi, Ressources Teck Limitée

Louiza Bell, Ressources Teck Limitée  
Charles Birchall, Willms & Shier  
Russell Blades, Société aurifère Barrick  
Shane Borchardt, Corporation Cameco  
Cheryl Brownlee, Ontario Mining Association  
Marc Butler, Glencore

Liana Centomo, Glencore  
Marc-André Charette, Corporation Cameco  
Carolyn Chisholm, Rio Tinto  
Andrew Cooper, New Gold inc.  
R. Duinker, Hatch & Associates inc.  
Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick  
Patricia Groulx, Ressources Teck Limitée  
Ana Gabriela Juarez, Juarez Environmental Consultants inc.  
Shirley Neault, Hudbay Minerals inc.  
Mark Passi, Glencore  
Frank Petrolo, Vale  
Frédéric Picard, Rio Tinto  
Adrianna Stech, Ontario Mining Association  
Harold Todd, Ressources Teck Limitée  
Lyle Trytten, Sherritt International Corporation  
Liezl Van Wyk, Diavik Diamond Mines inc.  
Blake Williams, Bennett Jones LLP  
Scott Yarrow, Glencore  
Hasan Zolata, Juarez Environmental Consultants inc.  
Liana Centomo, Glencore

#### COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Président : Mark Freberg, Ressources Teck Limitée

Marko Adzic, Ressources Teck Limitée  
Steve Aiken, Knight Piésold Consulting Ltd  
Tracy Anderson, First Quantum Minerals  
Laure Kelly, Teck  
Guy Jérémie, ArcelorMittal  
Katherine Gizikoff, Hemmera Envirochem Inc  
Natasha Essar, Teck  
Marjorie Bujold, Newmont  
Valerie Bertrand, Golder  
Scott Wytrychowski, CNRL  
Mike Aziz, Goldcorp Canada Ltd  
Brady Balicki, Corporation Cameco  
Mark Liskowich, SRK Consulting (Canada) Inc  
Steven Raymond, Glencore  
Lynne Barlow, Syncrude Canada Ltd  
Meera Bawa, Ressources Teck Limitée  
Suzanne Belanger, Ressources Teck Limitée  
Jill Baker, Golder Associates  
Manuela Battello, Marsh  
Sophie Bertrand, Yamana  
Genevieve Morinville, Baffinland  
Ross Polis, Newmont  
Mark Sitter, Lundin Foundation  
Stephane Gauthier, Rio Tinto  
Jason Dietrich, Wood  
Monique Gervais, Iron Ore Company  
Fariel Benameur, Rio Tinto  
Debbie Berthelot, BHP Billiton  
Charles Birchall, Willms & Shier  
Annie Blier, Hecla Québec inc.  
Kofi Boa-Antwi, Diavik Diamond Mines inc. (Rio Tinto)  
Andréanne Boisvert, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Daniel Bouillon, Ressources Teck Limitée  
Stéphane Brienne, Ressources Teck Limitée  
Marc Butler, Glencore Canada  
Lucienne Anctil, Hecla Québec Inc  
Michael A. Cameron, The Chemours Canada Company  
Kathryn Campbell, Hatch & Associates inc.  
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada  
Derek Chubb, ERM Consultants Canada Ltd  
Richard Cook, Knight Piésold Consulting Ltd  
Jay Cooper, Hudbay Minerals inc.

Denise Cormier, Rio Tinto  
 Anne Currie, ERM Consultants Canada Ltd  
 Sheila Daniel, Wood (anciennement AMEC)  
 Jeremy Dart, Société aurifère Barrick  
 Tamara Darwish, Golder Associates  
 Scott Davidson, New Gold inc.  
 Michael Davies, Ressources Teck Limitée  
 Richard Deane, Ressources Teck Limitée  
 Mark Deans, Goldcorp inc.  
 David Derosa, Ressources Teck Limitée  
 Cora Devoy, Lundin Mining Corporation  
 Chris D'Odorico, Ressources Teck Limitée  
 Mary Dubel, Vale  
 Guy Dufour, Glencore  
 Kent England, Corporation Cameco  
 Helton Fan, Teck  
 Aynsley Foss, Ontario Mining Association  
 Mira Gauvin, Dentons  
 Jennie Gjertsen, Goldcorp inc.  
 Monika Greenfield, RWDI  
 Brent Hamblin, First Quantum Minerals  
 David Harpley, NorZinc Ltd (anciennement Canadian Zinc Corporation)  
 Shane Hayes, Société aurifère Barrick  
 Holly Heffner, BHP Billiton  
 Frances Hilderman, Rio Tinto  
 Steven Hilts, Ressources Teck Limitée  
 Bradley Horne, Stantec  
 Matt Hynes, Vale  
 Dawn Paszkowski, BGC Engineering  
 Ross Polis, Newmont  
 Michaela Ilie, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
 Troy Jones, Ressources Teck Limitée  
 Ana Gabriela Juarez, Juarez Environmental Consultants inc.  
 Lou Kamermans, Baffinland Iron Mines Corporation  
 Laurie Kelly, Ressources Teck Limitée  
 Dale Klodnicki, Wood (anciennement AMEC)  
 Nural Kuyucak, Golder Associates  
 Maxime Lachance, Association minière du Québec  
 Donald Laflamme, Rio Tinto  
 Anthony Lambert, BHP Billiton  
 Lisa Lanteigne, Vale  
 Simon Latulippe, groupe WSP  
 Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC  
 Jacques Leclerc  
 Carolina Leseigneur Torres  
 Janice Linehan, Suncor Énergie inc.  
 Megan Lord-Hoyle, Baffinland Iron Mines Corporation  
 Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines inc.  
 John Machin, Syncrude Canada Ltd  
 Erik Madsen, Groupe d'entreprises De Beers  
 Scott Maloney, Ressources Teck Limitée  
 Melinda Mamer, Suncor Énergie inc.  
 Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corporation  
 Stephanie Marshall, Glencore  
 Dennis Martin, Vale  
 Shane Matson, Goldcorp inc.  
 Samantha McGarry, Glencore  
 Andrea McLandress, Mining Association of Manitoba  
 Sarah McLean, De Beers Canada  
 Jennifer McPhail, Stantec  
 Allison Merla, Vale  
 Sean Miller, Maxxam Analytics International Corporation  
 Dewayne Mills, The Chemours Canada Company  
 Mary Mioska, Western Copper and Gold Corporation  
 Shannon Mitchell, Vale  
 Loris Molino, Vale

Ashley Moncrief, Goldcorp inc.  
 Liam Mooney, Corporation Cameco  
 Christine Moore, Intrinsic Corp.  
 Maurice (Moe) Moreau, Glencore  
 Maxime Morin, BHP Billiton  
 Mary Murdoch, Stantec  
 Kevin Nagy, Corporation Cameco  
 Shirley Neault, Hudbay Minerals inc.  
 Bryan Neeley, Goldcorp inc.  
 Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau  
 Karen Paquette, Vale  
 Mark Passi, Glencore  
 Michael Patterson, Anglo American Metallurgical Coal Canada  
 Chad Pearson, Glencore  
 Nicole Pesonen, Nyrstar  
 John Petherick, Glencore  
 Greg Poholka, Sherritt International Corporation  
 Kristin Pouw, SRK Consulting (Canada) inc.  
 Lisa Ramilo, EcoReg Solutions inc.  
 Felipe Ramirez, Juarez Environmental Consultants Inc.  
 Chris Ransom, Glencore  
 George Read, Star Diamond Corporation (anciennement Shore Gold inc.)  
 Stéphane Robert, Mines Agnico Eagle Limitée  
 Lindsay Robertson, Klohn Crippen Berger Ltd  
 Keith Russell, Partners in Performance  
 James Russell, Goldcorp inc.  
 Mark Ruthven, Wood (anciennement AMEC)  
 Lyle Safronetz, Vale  
 Jared Saunders, Vale  
 Pamela Schwann, Saskatchewan Mining Association  
 Sean Sharpe, Glencore  
 Neil Shelly, Alberta Chamber of Resources  
 Isabelle Shelvey, Syncrude Canada Ltd  
 Jody Shimkus, HD Mining International Ltd  
 Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association  
 Sean Sinclair, Diavik Diamond Mines inc. (Rio Tinto)  
 Sharon Singh, Bennett Jones LLP  
 Johan Skoglund, Nyrstar  
 Helga Sonnenberg, EcoReg Solutions inc.  
 Roger Souckey, Goldcorp inc.  
 Adrianna Stech, Ontario Mining Association  
 Sylvie St-Jean, New Gold inc.  
 Stéphanie Thibeault, Goldcorp inc.  
 Yves Thomassin, BBA inc.  
 Ryan Tibbles, Knight Piésold Ltd  
 Ryan Todd, New Gold inc.  
 Petrina Torgerson, Goldcorp inc.  
 Kirk Tourout, Newmont Canada Corporation  
 Nick Tremblay, Rio Tinto  
 France Trépanier, Goldcorp inc.  
 Richard Viflantzof, Charles Tennant & Company (Canada) Ltd  
 Kelly Wells, Canada North Environmental Services  
 Kathryn Wherry, Hatch & Associates inc.  
 Luka Stevanovic, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs\*\*  
 Blake Williams, Bennett Jones LLP  
 Mellissa Winfield-Lesk, Hatch & Associates inc.  
 Mark Wiseman, Avalon Advanced Materials inc.  
 Steve Woolfenden, IAMGOLD Corporation  
 Linda Wrong, Lundin Mining Corporation  
 David Yaschyshyn, Glencore  
 Hasan Zolata, Juarez Environmental Consultants inc.  
 Warren Zubot, Syncrude Canada Ltd  
 Martin Larose, Genivar  
 Jacques Leclerc, Nyrstar  
 Glen Watson, Vale  
 Diana Levy, Association minière de l'Ontario

Audrey Reid, Glencore  
Micheline Caron, Association de l'exploration minière du Québec  
Connor Devereaux, Baffinland Iron Mines Corporation

#### COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Président : Dale Austin, gestionnaire des relations gouvernementales, Cameco et Vice-président : Steve Virtue, directeur des relations extérieures, Yamana Gold

Dale Austin, Corporation Cameco  
Meera Bawa, Ressources Teck Limitée  
Doug Brown, Ressources Teck Limitée  
Candace Brule, Hudbay Minerals inc.  
Heather Bruce-Veitch, Compagnie minière IOC  
Louise Burgess, Eldorado Gold Corporation  
Cynthia Waldmeier, Association minière du Canada  
Tara Shea, Association minière du Canada  
Brendan Marshall, Association minière du Canada  
Geoff Smith, Association minière du Canada  
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada  
Anne Currie, ERM Consultants Canada Ltd  
Nicolas Dalmau, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Melissa Desrochers, Mines Agnico Eagle Limitée  
Blair Dickerson, Rio Tinto Canada  
Matthew Klar, Rio Tinto Canada  
Blake O'Neill, Rio Tinto Canada  
Caroline Theriault Torres, Rio Tinto Canada  
Christina M. Erling, Société aurifère Barrick  
Nathalie Frackleton, Mines Agnico Eagle Limitée  
Peter Fuchs, Glencore  
Claudine Gagnon, Rio Tinto Canada  
Joel Giebelhaus, Canadian Natural Resources Limited  
Daniel Goodwin, Suncor Énergie inc.  
Jean-Pierre Grégoire, Rio Tinto Canada  
John Mullally, Goldcorp inc.  
Angela Hamlyn, Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole  
Jeff Hanman, Ressources Teck Limitée  
Tom Syer, Ressources Teck Limitée  
Joshua Hardy, Rio Tinto  
Jeff Hryhoriw, Corporation Cameco  
Tracey Irwin, Saskatchewan Mining Association  
Matt Johnson, Lundin Mining Corporation  
Mark Sitter, Lundin Mining Corporation  
Kristy Kenny, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs  
Dany Laferrière, Suncor Énergie inc.  
Joseph Lanzon, NorZinc Ltd (anciennement Canadian Zinc Corporation)  
Benjamin Little, IAMGOLD Corporation  
Andy Lloyd, Société aurifère Barrick  
Christine Marks, Goldcorp inc.  
Cherry DeGeer, Goldcorp inc.  
Christian Del Valle, Goldcorp inc.  
Ryan McEachern, Association canadienne des exportateurs d'équipements et de services miniers  
Cory McPhee, Vale  
John Mullally, Goldcorp inc.  
Tom Ormsby, Groupe d'entreprises De Beers Opérations gérées, Canada  
Jennifer Prospero, Sherritt International Corporation  
Neil Reeder, B2Gold Corp.  
Sheila Risbud, Ressources Teck Limitée  
Cheryl Robb, Syncrude Canada Ltd  
Emily Robb, Vale  
Luke Russell, Hecla Québec inc.  
Christopher Ryder, BHP Billiton Canada inc.  
Alaina Shams, IAMGOLD Corporation  
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd  
Michael Southern, Suncor Énergie inc.  
Mathieu St-Amant, Association minière du Québec

Tracey Wolsey, Suncor Énergie inc.  
Erik Madsen, Groupe d'entreprises De Beers Opérations gérées, Canada

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉSIDUS MINIERES

Président : Michael Davies, Ressources Teck Limitée

Tracy Anderson, First Quantum Minerals  
Chris Anderson, Ressources Teck Limitée  
Matthew Andrews, Pan American Silver Corp.  
Christopher Lemon, Pan American Silver Corp.  
Paul Bedell, Golder Associates  
Debbie Berthelot, BHP Billiton Base Metals  
David Bleiker, AMEC Foster Wheeler inc.  
Annie Blier, Hecla Québec inc.  
Cameron Brown, Western Copper and Gold Corporation  
Bob Chambers, Klohn Crippen Berger Ltd  
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada  
Philip S. Gomes, SNC-Lavalin Environment inc.  
Ben Chalmes, Association minière du Canada  
Charles Dumaresq, Association minière du Canada  
Scott Davidson, New Gold inc.  
Randy Donato, Vale  
Norman Eenkooren, Suncor Énergie inc.  
Barry Esford, Corporation Cameco  
Ivo Gonzalez, Sherritt International Corporation  
Helen Harper, Glencore  
Monique Gervais, Compagnie minière IOC du Canada  
Carlos Iturralde, Stantec  
Troy Jones, Ressources Teck Limitée  
Michael Davies, Ressources Teck Limitée  
Ana Gabriela Juarez, Juarez Environmental Consultants inc.  
Dr Adrian Juarez, Juarez Environmental Consultants inc.  
Michel Julien, Mines Agnico Eagle Limitée  
Micheline Caron, Association de l'exploration minière du Québec  
Simon Latulippe, groupe WSP  
Isabelle Lévesque, Rio Tinto  
Marc Lincoln, De Beers Canada  
Scott Martens, Canadian Natural Resources Limited  
Wayne Mimura, Syncrude Canada Ltd  
Peter Mooney, Dominion Diamond Corporation  
Shirley Neault, Hudbay Minerals inc.  
Greg Noack, Klohn Crippen Berger Ltd  
Luciano Piciacchia, BBA inc.  
Trevor Podiama, SRK Consulting inc.  
Conrad Savoie, Syncrude Canada Ltd  
Rick Schwenger, Glencore  
Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association  
Rick Siwik, Siwik Consulting inc.  
Greg Smyth, Knight Piésold Ltd  
Annie Ruksys, BGC Engineering inc.  
Clint Logue, BGC Engineering inc.  
Michael Henderson, BGC Engineering inc.  
Manuela Battello, Marsh Canada  
André Gagnon, Lundin Mining  
Joy Corman, Western Copper, Gold  
André Perreault, Glencore  
Greg Puro, Glencore  
Erin Clyde, Glencore  
Josée Sirois, ArcelorMittel  
Allison Brown, Barrick  
Daren Willems, BHP Billiton, métaux communs  
Nick Smart, De Beers Canada  
Karlis Jansons, GeoMin Initiatives inc.  
Caius Priscu, Anglo American  
Pascal Lavoie, Anglo American  
Harvey Walsh, WSP

Suzie Belanger, Rio Tinto  
Americo Delgado, Pan American Silver

#### COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : Kent England, Corporation Cameco

Steve Aiken, Knight Piésold Consulting Ltd  
Brady Balicki, Corporation Cameco  
Stéphane Gauthier-Maison, Corporation Cameco  
John R. Barber, Goldcorp inc.  
Meera Bawa, Ressources Teck Limitée  
Fariel Benameur, Rio Tinto  
Debbie Berthelot, BHP Billiton  
Valerie Bertrand, Golder Associates  
Annie Blier, Hecla Québec inc.  
Lucienne Anctil, Hecla Québec inc.  
Kofi Boa-Antwi, Diavik Diamond Mines inc. (Rio Tinto)  
Andréanne Boisvert, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Daniel Bouillon, Ressources Teck Limitée  
Marc Butler, Glencore  
Michael A. Cameron, The Chemours Canada Company  
Kathryn Campbell, Hatch & Associates inc.  
Allison Merla, Hatch & Associates inc.  
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada  
Richard Cook, Knight Piésold Consulting Ltd  
Denise Cormier, Compagnie minière IOC  
Monique Gervais, Compagnie minière IOC du Canada  
Sheila Daniel, Wood (anciennement AMEC)  
Tamara Darwish, Golder Associates  
Richard Deane, Ressources Teck Limitée  
Mark Deans, Goldcorp inc.  
Dawn Paszkowski, BGC Engineering inc.  
David Derosa, Ressources Teck Limitée  
Carleigh Whitman, Ressources Teck Itée  
Cora Devoy, Lundin Mining Corporation  
Andrew Hastings, Lundin Mining Corporation  
Manuela Battello, Marsh Canada Itée  
Guy Dufour, Glencore Canada (Nickel)  
Aynsley Foss, Ontario Mining Association  
Mira Gauvin, Dentons  
Jennie Gjertsen, Goldcorp inc.  
Monika Greenfield, RWDI  
Holly Heffner, BHP Billiton  
Bradley Horne, Stantec  
Jane Howe, Advisian (WorleyParsons Group)  
Carolyn Hunt, Vale  
Michaela Ilie, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
Rhys Jenkins, Rio Tinto\*\*  
Ana Gabriela Juarez, Juarez Environmental Consultants inc.  
Lou Kamermans, Baffinland Iron Mines Corporation  
Connor Devereaux, Baffinland Iron Mines Corporation  
Genevieve Morinville, Baffinland Iron Mines Corporation  
Harry Kim, Hatch & Associates inc.  
Lindsay Kislock, Mining Association of British Columbia  
Nural Kuyucak, Golder Associates, Baffinland Iron Mines Corporation  
Maxime Lachance, Association minière du Québec  
Micheline Caron, Association minière du Québec  
Donald Laflamme, Rio Tinto  
Anthony Lambert, BHP Billiton  
Martin Larose, Groupe WSP  
Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC  
Jacques Leclerc, Nyrstar  
Carolina Leseigneur, Golder Associates  
Megan Lord-Hoyle, Baffinland Iron Mines Corporation  
Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines inc.  
Erik Madsen, Groupe d'entreprises De Beers

Scott Maloney, Ressources Teck Limitée  
Andrea McLandress, Mining Association of Manitoba  
Sarah McLean, Groupe d'entreprises De Beers  
Jennifer McPhail, Stantec  
Sean Miller, Maxxam Analytics International Corporation  
Dewayne Mills, The Chemours Canada Company  
Ashley Moncrief, Goldcorp Canada Ltd  
Christine Moore, Intrinsic Corp.  
Maxime Morin, BHP Billiton  
Laura Mucklow, Glencore, Canada  
Mary Murdoch, Stantec  
Shirley Neault, Hudbay Minerals inc.  
Karen Paquette, Vale  
Steve Pelletier, Glencore  
Greg Pohlka, Sherritt International Corporation  
Kristin Pouw, SRK Consulting (Canada) inc.  
Lisa Ramilo, EcoReg Solutions inc.  
Felipe Ramirez, Juarez Environmental Consultants inc.  
Stéphane Robert, Mines Agnico Eagle Limitée  
Michel Julien, Mines Agnico Eagle Limitée  
Micheline Caron, Association de l'exploration minière du Québec  
James Russell, Goldcorp inc.  
Mark Ruthven, Wood (anciennement AMEC)  
Dale Shafer, Société aurifère Barrick  
Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association  
Sean Sinclair, Diavik Diamond Mines inc. (Rio Tinto)  
Helga Sonnenberg, EcoReg Solutions inc.  
Roger Souckey, Goldcorp inc.  
Adrianna Stech, Ontario Mining Association  
Sylvie St-Jean, New Gold inc.  
Yves Thomassin, BBA inc.  
Ryan Tibbles, Knight Piésold Ltd  
Petrina Torgerson, Goldcorp inc.  
Kirk Tourout, Newmont Canada Corporation  
Nick Tremblay, Rio Tinto  
Ian Turpin, Quadra Chemicals Ltd  
Glen Watson, Vale  
Kelly Wells, Canada North Environmental Services  
Mellissa Winfield-Lesk, Hatch & Associates inc.  
Hasan Zolata, Juarez Environmental Consultants inc.

#### COMITÉ DE LA FISCALITÉ

Président : Jocelin Paradis, Rio Tinto Canada

Brian Abraham, Denton  
Thomas Cheung, Ressources Teck Limitée  
Robert De Biasio, Vale  
Clare Florence, BHP  
Michael Colborne, Thorsteinssons  
Benjamin Maynard Teck  
Dorena Quinn, IAMGOLD  
Pat MacNamara, Agnico Eagle Mines Limited  
Jackie Soo, Newmont  
Tammy Taylor, Dominion Diamond  
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada  
Kyle Bergstrom, HudBay Minerals Inc.  
George Kyraleos, Glencore  
Pierre Gratton, The Mining Association of Canada  
Doug Powrie, Teck  
John Mullally, Newmont  
Huili Li, Dominion Diamond  
Sheila Risbud, Teck.  
Steve Suarez, Borden Ladner Gervais LLP  
Ben Geldenhuys, Deloitte  
Ryan Swedburg, Newmont  
Johanne brouillard Rio Tinto Canada

Jennifer Lobanov, Deloitte  
Alan Wilson, IAMGOLD  
James Collie, IAMGOLD  
Jocelin Paradis, Rio Tinto Canada  
Brendan Creaney, Trevali  
Elizabeth Mendonca, Sherritt  
Don Strickland, Copper Mountain Mining Corp  
Mark Caluori, Pan American Silver

#### COMITÉ DU TRANSPORT

Président : Brad Johnston, Ressources Teck Limitée

Ron Annesley, Société aurifère Barrick  
Jamie Brecht, BHP Billiton Canada inc.  
François Brisson, Compagnie minière IOC  
Marc Butler, Glencore  
Marc-André Charette, Corporation Cameco  
Jay Cooper, Hudbay Minerals inc.  
Vince D'Amico, Glencore  
Paul Graham, Vale  
Thomas Hobbs, Norfalcon inc., une compagnie Glencore  
Paul Kolisnyk, Ressources Teck Limitée  
Cory Kos, Cemeco Corporation  
Harald Kullmann, Advisian (WorleyParsons Group)  
Brian Kurczaba, Hudbay Minerals inc.  
Melinda Mamer, Suncor Énergie inc.  
Gordon Mattson, Ressources Teck Limitée  
Benoit Méthot, Compagnie minière IOC  
Pat Murphy, Glencore  
Stephen Nelson, Suncor Énergie inc.  
Martin Pede, Glencore  
Frank Petrolo, Vale  
Kathy Piersanti, Hudbay Minerals inc.  
Amélie Rouleau, Glencore  
Lyle Safronetz, Vale  
Daniel Sauvé, Glencore  
Mikael Schauman, Lundin Mining Corporation  
Don Smith, Ressources Teck Limitée  
Jason Hall, Transport et logistique  
Suresh Soundararajan, Suncor Énergie inc.  
Jamie Veilleux, Glencore  
Patrick Walker, Rio Tinto Canada  
John Zaidan, Corporation Cameco

#### COMITÉ DES AFFAIRES DU NORD

Président par intérim : Stéphane Robert, Mines Agnico Eagle Limitée

Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada  
Brad Armstrong, Lawson Lundell LLP  
Charles Birchall, Willms & Shier  
Mike Clark, Alexco Resource Corp.  
Richard Cooke, Knight Piésold Ltd  
Dominique Girard, Mines Agnico Eagle Limitée  
Jane Howe, Advisian (WorleyParsons Group)  
Joseph Lanzon, NorZinc Ltd (anciennement Canadian Zinc Corporation)  
Christine Kowbel, Lawson Lundell LLP  
Ryan McEachern, Mining Suppliers Trade Association Canada  
Bill Mercer, Avalon Advanced Materials inc.  
Clynton Nauman, Alexco Resource Corp.  
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau  
Vic Pakalnis, MIRARCO Mining Innovation  
Paul West-Sells, Western Copper and Gold Corporation  
Mark Wiseman, Avalon Advanced Materials inc.

#### SOCIÉTÉS MEMBRES

Agnico Eagle Mines Limited  
Alexco Resource Corp.  
ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.  
B2Gold Corp.  
Baffinland Iron Mines Corporation  
Barrick Gold Corporation  
BHP  
Cameco Corporation  
Canadian Natural Resources Limited  
De Beers Canada Inc.  
Dominion Diamond Mines ULC  
Eldorado Gold Corporation  
Excellon Resources Inc.  
First Quantum Minerals  
Fort Hills Energy Limited Partnership  
Glencore  
Goldcorp Inc.  
HD Mining International Ltd.  
Hecla Quebec Inc.  
Hudbay Minerals Inc.  
IAMGOLD Corporation  
Iron Ore Company of Canada  
Kinross Gold Corporation  
Lundin Mining Corporation  
Mandalay Resources Corporation  
MMG Limited\*\*  
New Gold Inc.  
Newmont Canada Corporation  
NexGen Energy Ltd  
Noront Resources Ltd.  
NorZinc Ltd  
Nyrstar  
Pan American Silver Corp.  
Rio Tinto Canada  
Royal Canadian Mint  
Sherritt International Corporation  
Star Diamond Corporation  
Stornoway Diamond Corporation  
Suncor Energy Inc.  
Syncrude Canada Ltd.  
Teck Resources Limited  
Vale  
Western Copper and Gold Corporation  
Yamana Gold Inc.

\*\* Départ au 2019

#### MEMBRES ASSOCIÉS

Alexander Proudfoot  
Ausenco  
Avalon Advanced Materials Inc.  
Barr Engineering  
BBA Inc.  
Bennett Jones LLP  
BGC Engineering Inc.  
Boart Longyear  
Borden Ladner Gervais LLP  
Cambrian College  
Canada North Environmental Services  
Cementation Canada Inc.  
CEMI – Centre for Excellence in Mining  
Charles Tennant & Company  
Chamber of Marine Commerce  
CIBC World Markets  
CIMA+

COREM  
CTA, Consultoria Y Tecnologia Ambien (JUAREZ ENVIRONMENTAL)  
Deloitte & Touche LLP  
Dentons  
EEM Inc.  
Ecological and Regulatory Solutions  
EPC Canada  
ERM Consulting Canada Ltd.  
Faskin Martineau  
Geosyntec Consultants International Inc.  
Golder Associates Ltd.  
Hatch & Associates Ltd.  
International SOS  
Intrinsik Corp.  
Klohn Crippen Consultants Ltd.  
Knight Piesold Ltd.  
Lawson Lundell LLP  
Maxxam Analytics International Corp.  
McCarthy Tetrault LLP  
MIRACO Mining Innovations  
NEAS INC.  
New Fields Canada Mining & Environment  
Norton Rose Fulbright Canada LLP  
ORICA Canada Inc.  
Partners in Performance International  
Quadra Chemicals Ltd.  
RWDI  
SGS Minerals Services  
SMS Equipment Inc.  
SNC – Lavalin Inc.  
SRK Consulting (Canada) Inc.  
Stantec  
Thorsteinssons  
The Chemours Canada Company  
Tickmark Corp.  
WSP Group  
Willis Canada Inc.  
Willms & Shier Environmental Lawyers LLP  
WOOD (AMEC FOSTER SHEELER AES, INC.)

\*\* Départ au 2019

#### MEMBRES NON VOTANTS

Alberta Chamber of Resources  
Association minière du Québec  
Conseil canadien de l'innovation minière  
Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole  
Mining Association of British Columbia  
Mining Association of Manitoba  
Mining Association of Nova Scotia  
Conseil des ressources humaines de l'industrie minière  
Mining Industry NL  
Mining Suppliers Trade Association  
Association minière du Nouveau-Brunswick  
Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut  
Ontario Mining Association  
Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs  
Association minière du Québec  
Saskatchewan Mining Association  
Chambre des mines du Yukon

PERSONNEL DE L'AMC

Pierre Gratton  
Président et chef de la direction

Danielle Nantais  
Adjointe de direction

Ben Chalmers  
Vice-président, Développement durable

Charles Dumaresq  
Vice-président, Science et gestion environnementale

Justyna Laurie-Lean  
Vice-présidente, Environnement et affaires réglementaires

Geoff Smith  
Vice-président, Affaires gouvernementales et autochtones

Brendan Marshall  
Vice-président, Affaires économiques et du Nord

Tara Shea  
Directrice principale, Réglementation et affaires autochtones

Katherine Gosselin\*  
Directrice, Vers le développement minier durable

Cynthia Waldmeier  
Directrice, Communications

Marilyn Fortin  
Contrôleuse et relations des membres

Debbie Villeneuve  
Agente financière

Debbie MacVicar\*  
Adjointe administrative

\* a rejoint AMC en 2019